

# LE DEVOIR

VOL. CVI N° 17

LE DEVOIR, LE JEUDI 29 JANVIER 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

**62 MILLIONS D'ENFANTS TOUCHÉS PAR LES CONFLITS ARMÉS**



BULENT KILIC AGENCE FRANCE-PRESSE

Un combattant kurde et son fils marchent dans une rue de la ville syrienne de Kobané, libérée du joug du groupe terroriste État islamique.

## Une « nouvelle génération » de crises humanitaires

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance demande une somme record de 3,1 milliards

ISABELLE PARÉ

Le monde fait face à une « nouvelle génération » de crises humanitaires, celles provoquées par les conflits armés projetant des millions d'enfants en situation d'urgence. En 2015, l'UNICEF évalue à 62 millions le nombre d'enfants dont la santé sera menacée par l'instabilité politique, notamment dans les territoires tombés sous le contrôle des groupes armés terroristes État islamique (EI) et Boko Haram.

Compte tenu de la gravité de la situation, le Fonds des Nations unies pour l'enfance a lancé mardi un appel record au financement, fixant à 3,1 milliards \$US le montant jugé nécessaire pour venir en aide à quelque 60 millions d'enfants considérés en situation de danger dans le monde. Ce montant représente un bond de un milliard par rapport à l'appel lancé en 2014 pour venir en aide aux enfants les plus à risque de la planète.

L'aide humanitaire, autrefois associée surtout aux catastrophes naturelles et aux famines, se

voit de plus en plus confrontée à « une nouvelle génération » de crises précipitées par les conflits et les fractures sociales, provoquant le déplacement de millions d'enfants et de leurs familles, a souligné mercredi David Morley, directeur d'UNICEF au Canada. « Si de façon générale, la situation des enfants s'améliore dans le monde, elles continuent par contre de s'aggraver dans les zones de conflits, notamment dans la région syrienne, au Nigeria et en République centrafricaine. »

VOIR PAGE A 8 : UNICEF

1<sup>ER</sup> DÉBAT DU PQ

## Pleins feux sur le passé antisyndical de PKP

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le grand favori des sondages, Pierre Karl Pé-ladeau, s'est retrouvé sur la sellette, mercredi midi, lors du premier débat des cinq candidats à la direction du Parti québécois. L'actionnaire de contrôle de Québecor a notamment dû se défendre d'avoir prôné il y a cinq ans un rééquilibrage de la législation en matière de relations de travail au détriment des syndicats.

Le député de Lac-Saint-Jean, Alexandre Cloutier, a poliment interpellé « [son] ami Pierre Karl » sur son passé antisyndical. Il lui a demandé si sa « pensée a évolué » depuis la publication d'une lettre d'opinion dans laquelle il dénonçait un déséquilibre des forces favorisant indûment les organisations syndicales au Québec (janvier 2010). « Tu remettais en cause les cotisations obligatoires syndicales. Tu remettais en cause l'imposition de prestations qu'on pouvait recevoir lors de conflits [de travail]. Tu remettais aussi en cause la formule Rand. Tu n'as pas plaidé non plus pour la modernisation de la loi anti-«scabs», a mitraillé l'ancien ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. « Comme ce sont toutes des mesures que le Parti québécois et René Lévesque ont mises en œuvre et que tu souhaites diriger le Parti québécois, j'aimerais savoir si ta pensée a évolué? », a-t-il poursuivi, s'attirant les applaudissements de dizaines d'étudiants de l'Université de Montréal.

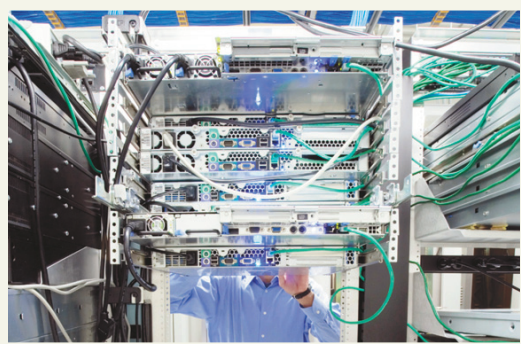
Il s'agit d'une prise de position pouvant « susciter un débat », a convenu M. Péladeau, qui était en duplex depuis Baie-Comeau. « Lorsque j'ai émis cette opinion, j'étais dans une situation bien différente », a fait valoir l'ancien grand patron du *Journal de Québec* et du *Journal de Montréal*, qui ont tour à tour connu de longs lockouts.

Pierre Céré a sauté dans la mêlée, reprochant quant à lui aux anciens ministres Bernard Drainville, Martin Ouellet et Alexandre Cloutier d'avoir fait fi du programme social-démocrate du

VOIR PAGE A 8 : DÉBAT

Lire aussi : Le talon d'Achille. Une chronique de Michel David. Page A 3

### AUJOURD'HUI



**Actualités** > **Espionnage informatique.** Le Canada au cœur d'un nouveau scandale. Page A 5

**Actualités** > **Projet Énergie Est.** Une étude indépendante montre des failles de sécurité. Page A 3

**Actualités** > **Laïcité.** L'ex-candidate du PQ Louise Mailloux lance une contre-poursuite pour diffamation contre la militante anti-charte Dalila Awada. Page A 5



Avis légaux..... B 4  
Décès..... A 4  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 6  
Petites annonces..... A 4  
Sudoku..... B 3

## Warhol 102, Caravage 0

Pourquoi les superriches de la planète délaissent les maîtres anciens au profit des artistes contemporains

STÉPHANE BAILLARGEON

C'est la bataille des maîtres. Une nouvelle querelle des Anciens et des (hyper) modernes. Et les vieux en mangent toute une.

Dans un coin — lequel, le droit? — *Garçon pelant un fruit* (1592), une des premières œuvres de Caravage, mort il y a quatre siècles exactement. L'huile sur toile était en vente à New York mercredi après-midi. Sa valeur estimée: entre 3 et 5 millions. Elle n'a pas trouvé preneur en moins d'une minute de basses mises.

L'encan Master Paintings de Christie's proposait 54 œuvres, et les deux tiers (32) n'ont pas changé de main. Dans le lot des refusés: Peter Brueghel, Canaletto, Rombouts. La vente des trésors a rapporté 11,4 de millions, moins du quart escompté.

La routine habituelle quoi. Bon an mal an, cette portion historique du marché de l'art ne représente plus qu'un dixième des enchères mondiales.

Le reste se retrouve dans l'autre coin — le gauche alors? Ne s'y concentrent que des maîtres modernes et contemporains, de plus en plus récents en fait.

Andy Warhol, grand fournisseur d'images colorées reproduites en série, domine le peloton de tête avec Jeff Koons et quelques autres gros noms nés au XX<sup>e</sup> siècle. Son *Triple Elvis*, triptyque sérigraphié, s'est vendu 102 millions aux enchères, en novembre, toujours chez Christie's, à New York. On répète: plus de 100 millions.



CHRISTIE'S

*Garçon pelant un fruit*, Michelangelo Merisi da Caravaggio, dit Caravage (1592). Cette toile du maître baroque italien, estimée à entre 3 et 5 millions, n'a pas trouvé preneur mercredi.

Ses *Four Marlons* de 1966, représentant des Brando, ont fait résonner le marteau à 86 millions. Pour mémoire, ces sérigraphies d'Andy Warhol (1928-1987) se vendaient quelques milliers de tomates dans les années 1960.

VOIR PAGE A 8 : ART

## L'appui de Montréal à un déjeuner religieux dérange

JEANNE CORRIVEAU

Alors que le maire Denis Coderre recevait, mercredi à l'hôtel de ville, près d'une vingtaine de leaders spirituels de diverses confessions, des élus se questionnent sur l'appui accordé par la Ville de Montréal à un événement à caractère religieux qui réunira des gens d'affaires au printemps.

Le 2 avril prochain, des dirigeants d'entreprises et «chefs de file» se retrouveront à l'hôtel Reine Elizabeth pour un «Déjeuner fraternité et prière». L'événement est organisé par la Fondation A.D.V. dirigée par l'homme d'affaires J.-Robert Ouimet, président du conseil d'administration de Holding O.C.B. (Ouimet-Cordon Bleu), un chef d'entreprise qui n'a jamais caché sa foi catholique.

La journée débutera avec un «partage de la parole de Dieu» qu'animera le cardinal Gerald C. Lacroix, archevêque de Québec. Un déjeuner suivra avec des prières, prononcées par Louis Roquet, président du CA d'Investissement Québec, et par Thomas d'Aquino, président du CA du Musée des beaux-arts du Canada. Les participants auront aussi droit aux témoignages personnels de David Johnston, gouverneur général du Canada, et de Paul Desmarais fils, président du

VOIR PAGE A 8 : MONTRÉAL

## ACTUALITÉS

PROCÈS DE  
GILLES CLOUTIERLa Commission  
épargnée  
en échange  
d'informations

BRIAN MYLES

Nouveau revirement au procès pour fraude dans Boisbriand. La défense a retiré de ses requêtes toutes les allégations préjudiciables à la procureure en chef de la commission Charbonneau, Sonia LeBel, en échange de la communication de renseignements additionnels sur les parjures du témoin-vedette Gilles Cloutier.

L'organisateur d'élections clés en main, principal témoin de la Couronne dans le procès pour fraude de Rosaire Fontaine, Robert Poirier et France Michaud, reviendra finalement pour son contre-interrogatoire lundi.

M. Cloutier a été mis en arrestation, le 2 septembre dernier, pour une quinzaine de parjures. Sa comparution a été reportée.

Dans deux requêtes fracassantes, la défense alléguait que M<sup>e</sup> LeBel et deux enquêteurs de la commission (Eric Roy et Stéphan Cloutier) avaient été impliqués de près « dans la gestion [des] affirmations mensongères » de M. Cloutier.

## Crédibilité ébranlée

Dans un premier temps, les procureurs de la commission Charbonneau ont fait valoir que ces affirmations étaient fausses, mal fondées ou citées hors contexte. M<sup>e</sup> LeBel était présente, mercredi, au palais de justice de Saint-Jérôme, et elle était prête à témoigner pour rétablir son intégrité.

M<sup>e</sup> LeBel et l'enquêteur Roy ont finalement produit des déclarations assermentées, permettant de clore cet épisode houleux. En échange de ces informations supplémentaires, la défense a biffé de ses requêtes tout ce qui a trait aux interventions de Sonia LeBel auprès de Gilles Cloutier.

La crédibilité de Gilles Cloutier reste à son plus bas. Le juge Normand Bonin a cependant annoncé ses couleurs: le procès se poursuivra en dépit des errements de M. Cloutier. Le juge a fermé la porte à la présentation d'une requête en abus de procédures de la défense, au grand dam des avocats. « Je ne permettrai pas les parties de pêcher, a-t-il dit. Venir plaider l'abus de procédures à ce stade-ci, ce serait étonnant. »

Le Devoir



Les criminels psychopathes ne modifient pas leur comportement même s'il mène à une punition.

ÉTUDE

Les criminels psychopathes  
ne réagissent pas à la punition

PAULINE GRAVEL

Une nouvelle étude réalisée à l'Université de Montréal et au King's College de Londres indique que le cerveau des criminels psychopathes est réfractaire à la punition. Elle montre ainsi que le gouvernement Harper fait fausse route en choisissant d'accroître les peines d'emprisonnement des criminels plutôt que leur réadaptation.

Les criminels psychopathes, qui comptent pour 20% des détenus dans les pénitenciers canadiens, se distinguent des autres criminels par leur manque d'empathie et par le fait qu'ils ne se sentent pas responsables de leurs actes. Ils récidivent beaucoup plus souvent. Quant aux autres criminels, « ils voient des menaces partout. Quand ils s'engagent dans une agression, ils sont très émotifs parce qu'ils se sentent très menacés, contrairement aux psychopathes qui n'ont pas peur des autres », souligne Sheilagh Hodgins, professeure à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal.

En collaboration avec des collègues anglais, M<sup>me</sup> Hodgins a réalisé trois études, dans lesquelles elle comparait la structure et l'activité du cerveau de criminels violents et psychopathes, à celui de criminels avec trouble de la personnalité antisociale et d'hommes n'ayant jamais commis de crime. Dans une première étude, l'équipe de chercheurs a découvert que le volume de matière grise — qui traite l'information — dans des régions associées à l'empathie, au raisonnement moral et au traitement des émotions so-

ciales, telles que la culpabilité, était moindre dans le cerveau des criminels psychopathes que dans celui des autres criminels et des témoins. Dans un autre article, les scientifiques ont remarqué que les fibres blanches reliant le système limbique, qui traite les émotions, et une région du cortex préfrontal, qui sert à contrôler les émotions, étaient « moins bien organisées chez les psychopathes, et qu'elles transmettaient moins bien les messages ».

## Récompense

La troisième étude, dont les résultats étaient publiés mercredi dans *The Lancet*, a consisté à enregistrer l'activité

« On a l'impression qu'ils n'enregistrent pas le message, qu'ils ne tirent pas de leçon des punitions »

cérébrale des participants pendant qu'ils exécutaient une tâche visant à évaluer leur capacité à modifier leur comportement après une punition. Alors qu'ils étaient dans un scanner, les sujets devaient cliquer sur une des deux photos (celle d'un téléphone et d'un animal) qui leur étaient présentées. Au cours des premiers essais, les sujets recevaient des points quand ils choisissaient l'animal. Puis, soudainement, on leur enlevait des points quand ils cliquaient sur l'animal et on les récompensait quand ils optaient pour le téléphone. « Les participants s'attendaient à une récompense, mais ils ont reçu une pu-

niton. En principe, cette information devait les inciter à changer de comportement », explique la chercheuse.

Or, contrairement aux autres criminels et aux sujets contrôles, les psychopathes échouaient à décoder cette information. De plus, cette situation activait chez eux des régions cérébrales complètement différentes de chez les autres participants de l'étude.

« Le patron d'activation particulier des psychopathes montre qu'ils traitent l'information très différemment. On a l'impression qu'ils n'enregistrent pas le message, qu'ils ne tirent pas de leçon des punitions », fait remarquer la psychologue avant d'ajouter

que les enfants ayant des problèmes de comportement et un manque d'empathie ne répondent pas non plus aux punitions infligées par leurs parents et leurs enseignants, contrairement aux autres enfants présentant des troubles comportementaux mais qui font preuve d'empathie. « Les enfants manquant d'empathie apprennent des récompenses, mais pas des punitions. Avec eux, il faut donc user de renforcement positif le plus possible », avance M<sup>me</sup> Hodgins.

« Nos recherches visent à comprendre pourquoi et dans quelles circonstances les psychopathes sont réfractaires aux punitions — ils ont tout de même appris à ne pas marcher devant un autobus. Nos observations devraient aider à concevoir des interventions correctives qui soient plus appropriées. Mais surtout, il faut intervenir dès l'enfance alors que l'on peut modifier la structure et le fonctionnement cérébral », affirme-t-elle.

Le Devoir

Certains criminels  
méritent une vie en  
prison, juge Trudeau

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

Le chef libéral Justin Trudeau ne s'insurge pas contre la volonté du gouvernement conservateur de retirer aux personnes condamnées pour meurtre la possibilité d'un jour sortir de prison. A son avis, les crimes les plus odieux devraient être punis d'une peine proportionnelle.

« Le Parti libéral et les Canadiens s'attendent à ce que des gens comme Clifford Olson et Paul Bernardo ne soient libérés sous aucune condition », a déclaré M. Trudeau.

Le gouvernement avait indiqué, dans le dernier discours du Trône, son intention de faire en sorte que l'emprisonnement à perpétuité signifie rester en prison jusqu'à ce que mort s'en suive. Le premier ministre est revenu à la charge avec cette promesse dimanche. Tout indique qu'un projet de loi sera déposé d'ici juin, juste à temps pour les élections.

Les cas Olson et Bernardo cités par Justin Trudeau sont mal choisis, car tous deux ont été déclarés « délinquants dangereux ». Cette étiquette permet d'imposer une peine à durée indéterminée. Le tueur en série Clifford Olson est mort derrière les barreaux en 2011, après 30 ans d'incarcération. Ses deux demandes de libération conditionnelle lui avaient été refusées. Le violeur et assassin Bernardo est en prison depuis 20 ans.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas Mulcair, a évoqué cette disposition pour expliquer sa tiédeur devant l'initiative à venir. « Je vais attendre de voir le texte de leur loi, mais les dispositions existent déjà. Trop souvent, depuis qu'ils sont là, les conservateurs ont eu tendance, pour des raisons purement politiques, à ériger un homme de paille qu'ils vont faire tomber eux-mêmes. »

## Comme aux États-Unis

Un prisonnier condamné à la prison à vie devient admissible à une demande de libération conditionnelle après 25 ans d'incarcération. Toutes ne sont pas accordées. Même libéré, le prisonnier restera toujours soumis à des conditions et à une surveillance. Contrairement à l'idée reçue, les personnes condamnées pour meurtre au premier degré croupissent longtemps derrière

« [Le projet conservateur] m'apparaît non nécessaire, cruel et possiblement contraire à nos normes constitutionnelles »

Claire L'Heureux-Dubé

les barreaux. Selon une étude datée de 2005 préparée pour le ministère de la Sécurité publique, la durée moyenne d'incarcération pour ces gens est de 28,4 ans. Seuls les États-Unis ont une moyenne plus élevée, à 29 ans. On y apprend que la moyenne d'incarcération dans 16 pays étudiés était alors de 14,3 ans. Seuls le Japon (21,5) et l'Autriche (20) avaient une moyenne supérieure à 20 ans.

Une étude de 2012 du Service correctionnel du Canada, menée auprès de 1129 condamnés à perpétuité et remis en liberté entre 1995 et 2005, a démontré que seulement 3,5% d'entre eux ont commis une nouvelle infraction.

L'ancienne juge de la Cour suprême du Canada Claire L'Heureux-Dubé s'interroge sur l'idée conservatrice. « Elle m'apparaît non nécessaire, cruelle et possiblement contraire à nos normes constitutionnelles », écrit-elle au *Devoir*. La Charte des droits et libertés protège les Canadiens contre « tous traitements ou peines cruels et inusités ».

L'avocate Suzanne Costom, de la section du droit pénal de l'Association du Barreau du Canada, partage cet avis. Elle rappelle que déjà les conservateurs ont aboli la possibilité de demander une libération après 15 ans et instauré des peines consécutives en cas de meurtres multiples. Le premier à avoir goûté à cette médecine a été Justin Bourque, qui ne sera admissible à une libération conditionnelle que dans 75 ans pour avoir tué trois agents de la GRC à Moncton. « Rien de tout cela n'a encore été contesté devant les tribunaux, mais quelquefois le fera, c'est certain », prédit M<sup>me</sup> Costom.

Bon an, mal an, moins de 4% des nouveaux arrivants dans les prisons fédérales y sont pour des meurtres au premier degré. Un prisonnier coûte 118 000 \$ par an, contre 35 000 \$ en liberté surveillée.

Le Devoir

**500%**  
d'escompte sur toutes nos montures à l'achat de verres.

St. Denis & Duluth  
514-844-1919Sherbrooke O & Bishop  
514-985-0015

www.georgeslaoun.com



un examen de la vue

**GEORGES  
LAOUN**  
OPTICIEN

du 2 au 31  
janvier

Appelez nous pour  
un examen de la vue

Boutique de Saint-Denis ouvertes  
les dimanches  
de janvier (13 h à 17 h)

## PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

Vendredi le 30 janvier 2015, salle 2.08, à 9h00

## REQUÊTE EN « POURSUITE-BÂILLON »

CONTRE LOTO-QUÉBEC

ET

SOCIÉTÉ DU JEU VIRTUEL DU QUÉBEC INC.

JUSTICE  
PUBLIQUE.COM

Pierre Martel - André Boyer



# ACTUALITÉS

## Le talon d'Achille

MICHEL DAVID



En février 2011, le député de Lac-Saint-Jean, Alexandre Cloutier, siégeait à la commission parlementaire qui s'était saisie du projet de loi 399 présenté par son collègue de Beauharnois, Guy Leclair, qui visait à moderniser les dispositions du Code du travail relatives aux briseurs de grève pour tenir compte des nouvelles technologies, notamment Internet, qui permettaient de les contourner.

Comme tous ceux qui y ont assisté, M. Cloutier n'a certainement pas oublié la comparution de Pierre Karl Péladeau. Cela faisait deux ans que les journalistes du *Journal de Montréal* étaient en lockout et le grand patron de Québec sentait bien qu'ils étaient à bout de souffle. Soit, le lockout était un « geste violent », mais il était essentiel à la création de la richesse, avait-il expliqué. Si la loi était modifiée, les entrepreneurs prendraient peur et les pertes d'emplois se multiplieraient.

Un an plus tôt, Péladeau avait profité d'une grande rencontre des décideurs économiques convoquée par le gouvernement Charest pour publier dans ses journaux une lettre incendiaire contre les syndicats, dont les privilèges exorbitants empêchaient les entreprises québécoises d'être concurrentielles. Il remettait en question aussi bien la formule Rand que la non-imposition des prestations que les travailleurs recevoient de leur syndicat lors d'un conflit de travail. Les représentants patronaux présents à Lévis ce jour-là semblaient sincèrement se demander quelle mouche l'avait piqué.

Mercredi, à l'occasion du débat entre les candidats à la succession de Pauline Marois organisée par les associations étudiantes de l'Université de Montréal, M. Cloutier, lui-même favorable à une modernisation de la loi anti-briseurs de grève adoptée par le gouvernement de René Lévesque, tout comme les trois autres adversaires de M. Péladeau, a demandé à ce dernier si sa pensée avait évolué depuis.

Le grand favori dans la course a patiné comme il le fait depuis des mois

Lors des points de presse qui ont suivi le débat, aucun de ses rivaux n'a voulu remettre ouvertement en question son étonnante conversion au modèle québécois et aux vertus du syndicalisme, mais le doute sur la sincérité de ses nouvelles convictions sociales-démocrates apparaît clairement comme son talon d'Achille.



Après avoir d'abord déclaré forfait sous prétexte d'une tournée en région, M. Péladeau a compris qu'il serait délicat de boudier ce premier débat, tenu au surplus dans son *alma mater*. Au départ, son image vidéo devait être projetée sur l'écran géant installé dans la salle, mais il n'était pas question pour ses adversaires d'avoir l'air d'une bande de Lilliputiens donnant la réplique à Gulliver. Faute d'un écran de taille moyenne, il est finalement apparu sur un téléviseur trop petit pour qu'on puisse le voir correctement à moins d'être collé dessus.

En revanche, le son en provenance de la Côte-Nord était tout à fait adéquat. On ne peut pas tenir rigueur à M. Péladeau d'avoir été incapable de capter les signaux du modérateur qui lui demandait de conclure, mais tout le monde a pu constater qu'il s'appliquait à passer systématiquement à côté des questions.

En toute justice pour PKP, tous les autres candidats, à l'exception de Martine Ouellet, ont évité aussi soigneusement que lui de se prononcer sur la troublante disproportion entre le financement accordé aux universités de langue anglaise (29%) et le poids démographique des anglophones (moins de 10%). M<sup>me</sup> Ouellet a simplement dit qu'il faudrait « améliorer l'équilibre du financement ».

En sa qualité de meneur, M. Péladeau doit s'attendre à être la cible de toutes les attaques au cours des prochaines semaines. Le flou sur son échéancier référendaire sera difficile à entretenir débat après débat. À moins que la direction du parti ne décide de le tirer d'embaras en limitant le nombre de confrontations sous le douteux prétexte que le PQ n'a pas suffisamment d'argent.

Bernard Drainville a profité de cette première passe d'armes pour mieux ajuster son discours à l'humeur des militants. Jusqu'à présent, il soutenait qu'un gouvernement péquiste ne pourrait tout simplement pas être prêt à tenir un référendum avant un deuxième mandat. Il envisage maintenant — sans grande conviction, il est vrai — qu'il puisse le faire dès le premier mandat.

S'il faut désigner un vainqueur, la palme revient à Alexandre Cloutier, qui semblait le mieux préparé. Maintenant que Jean-François Lisée n'est plus là pour jouer les iconoclastes, il faudra garder un œil sur Pierre Céré. Il sait qu'il n'a aucune chance de l'emporter et il n'a jamais siégé à l'Assemblée nationale. Il aura beau jeu de reprocher aux autres les reniements et les promesses brisées par le gouvernement dont ils faisaient partie, sans avoir à se soucier lui-même du lendemain.

mdavid@ledevoir.com

## Un juge réaffirme la pertinence de la loi 101

Un groupe de commerçants qui souhaitent afficher en anglais portera sa cause en appel

KARL RETTINO-PARAZELLI

Malgré les années qui passent, la loi 101 est toujours nécessaire pour protéger le français au Québec, confirme un jugement de la Cour du Québec rendu mercredi au sujet de la langue d'affichage.

Le juge Salvatore Mascia n'a pas adhéré aux arguments des 24 commerçants anglophones qui contestaient des amendes reçues pour avoir enfreint les règles d'affichage en vigueur au Québec. Rangés derrière l'avocat montréalais Brent Tyler, un ancien président d'Alliance Québec qui a porté cinq causes concernant la Charte de la langue française jusqu'en Cour suprême, ils ont tenté de démontrer que le français n'est plus menacé au Québec et que les limites imposées par la loi 101 briment donc leur liberté d'expression.

« La langue française est encore trop fragile pour se développer sans l'aide du gouvernement québécois », leur a répondu le juge Mascia dans son jugement de 69 pages. Autrement dit, la défense n'est pas parvenue à démontrer que la situation du français a suffisamment changé au Québec au

cours des dernières décennies pour justifier un relâchement des règles en vigueur. Les entreprises concernées ont été reconnues coupables d'avoir violé la loi 101 et devront verser des amendes variant entre 250\$ et 500\$.

En 1988, deux jugements rendus par la Cour suprême ont conclu que l'affichage exclusif du français dans l'espace public, comme prévu dans la première mouture de la Charte de la langue française de 1977, violait la liberté d'expression. La plus haute cour du pays avait toutefois ouvert la porte à la « nette prédominance » du français, un changement qui s'est traduit par une modification législative en 1993.

### Deux visions

Lors du procès qui a pris son envol en mai 2014, les deux parties ont présenté leur diagnostic de l'état du français au Québec en appelant des démographes à la barre. Par la bouche de Calvin Veltman, la défense a avancé que le français n'est plus vulnérable puisqu'il est dominant dans la région métropolitaine de Montréal.

À l'opposé, l'expert du gouvernement du

Québec, Marc Termotte, a insisté sur le déclin du français observé sur l'île de Montréal, notamment en raison du faible taux de natalité et de l'afflux annuel d'environ 50 000 immigrants.

Le juge Mascia a souligné que le statut majoritaire des francophones au Québec ne doit pas faire oublier la prédominance de l'anglais en Amérique du Nord. Il a en outre noté l'importante « valeur symbolique » de la prédominance du français dans l'affichage, un argument auquel n'adhère pas M. Tyler. « Il n'y a aucun article de littérature scientifique dans le monde occidental qui établit un lien entre la langue d'affichage et les facteurs démographiques », a-t-il expliqué en entrevue au *Devoir*.

« Pour mes clients, c'est décevant, mais j'ai accumulé assez d'expérience pour savoir qu'un jugement de première instance est intéressant, mais que ce n'est pas le dernier mot. » Il entend donc porter la cause en appel et poursuivre ce qu'il compare à un match de baseball. « Nous avons seulement atteint le premier but. Mais nous ne sommes pas retirés », illustre-t-il.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les groupes pro-vie seraient derrière 22 centres d'aide à la grossesse au Québec.

## Les centres « anti-choix » prolifèrent

Les établissements d'aide à la grossesse affiliés au lobby pro-vie ont triplé depuis 10 ans

KARL RETTINO-PARAZELLI

Le nombre de centres d'aide à la grossesse soupçonnés d'être « anti-choix » a triplé depuis 10 ans au Québec, passant de 5 à 15, soutient un rapport de la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) dévoilé mercredi. Le regroupement féministe en faveur du libre-choix y voit la manifestation de nouvelles méthodes insidieuses employées par les groupes pro-vie pour faire passer leur message.

Cette nouvelle statistique s'appuie sur les dates d'enregistrement des centres au registre des entreprises du Québec. Il y a cinq ans, l'Association canadienne pour la liberté de choix avait recensé près de 170 centres d'aide pro-vie au Canada, dont près de 22 au Québec.

Les centres dans la mire de la FQPN sont ceux qui affichent une façade neutre, mais qui prodiguent des conseils teintés par leur position anti-avortement. La fédération appuie ses chiffres sur un rapport qu'elle a commandé à une équipe de chercheurs de l'UQAM. Ceux-ci ont surtout montré du doigt l'Alliance ressources grossesse (ARG), qui regroupe plusieurs centres établis à travers la province. L'ARG serait liée aux pro-vie puisqu'elle affiche sur son site Internet une ligne téléphonique financée par l'association Campagne Québec-Vie.

Le lien entretenu entre les centres d'aide à la grossesse et les réseaux anti-choix « est pour le moins discret, et souvent invisible », note l'étude de l'UQAM, mais les conséquences pour les femmes sont bien concrètes, affirme la professeure Audrey Gonin. « C'est préoccupant parce qu'une femme qui se fait dire que l'avortement cause le cancer du

« Une femme qui se fait dire que l'avortement cause le cancer du sein ou que ça rend alcoolique, alors que c'est faux, ça crée évidemment des inquiétudes injustifiées »

Audrey Gonin, UQAM

sein ou que ça rend alcoolique, alors que c'est faux, ça crée évidemment des inquiétudes injustifiées. Tous ces éléments sont contredits par l'Institut national de santé publique du Québec, qui est très clair sur le fait que l'avortement est une pratique sécuritaire », explique-t-elle.

### De l'aide contre l'aide

Selon les constatations des chercheurs, les centres associés au mouvement pro-vie privilégient trois approches : ils « humanisent » l'embryon ou le fœtus, décrivent le fait d'être mère comme étant « naturel » et mettent les femmes en garde contre les supposées conséquences physiques et psychologiques de l'avortement.

L'Alliance ressources grossesse ne nous a pas rappelés mercredi.

La FQPN dénonce également les méthodes utilisées par les cen-

tres qu'elle associe au mouvement pro-vie pour attirer l'œil des femmes enceintes à la recherche de soutien. Elle a constaté que leurs sites Internet apparaissent souvent en tête de liste lorsqu'on entre des mots-clés liés à la grossesse ou à l'avortement.

« C'est vraiment très difficile de reconnaître les ressources pro-choix et anti-choix parce que le langage utilisé est souvent le même. [...] Il y a une mise en scène qui donne une fausse crédibilité à ces groupes », indique la coordonnatrice générale de la FQPN, Sophie de Cordes.

Elle ajoute que le discours anti-choix au Québec évolue différemment de celui qu'on entend en Amérique du Nord : ici, on tente d'influencer les femmes plutôt que de miser exclusivement sur la protection du fœtus, estime-t-elle.

Pour répondre à cette tendance, la FQPN a mis en ligne mercredi un outil qui permettra à son avis aux femmes enceintes de repérer les centres « anti-choix ».

Par le passé, la fédération a réclamé la création d'une certification pour les centres d'aide à la grossesse, à l'instar de ce qui existe par exemple pour les résidences privées pour personnes âgées. Elle a mis cette idée de côté par la suite, la jugeant coûteuse et trop complexe à mettre en application, et demande maintenant au gouvernement provincial de créer une plateforme contenant des informations « justes et précises sur le libre choix, la grossesse et l'avortement ». La FQPN propose aussi à Québec de former les intervenants sociaux pour qu'ils puissent « assurer une référence adéquate de leur clientèle ».

Le Devoir

### ÉNERGIE EST

## Des fuites indétectables seraient possibles

PIERRE SAINT-ARNAUD

Une première étude environnementale indépendante réalisée au Québec vient soulever des craintes quant à la possibilité d'un déversement de pétrole lourd provenant du futur oléoduc Énergie Est de TransCanada.

On y apprend que les systèmes de surveillance prévus par TransCanada ne pourraient détecter une fuite dont le débit serait de moins de 1,5% du débit total de l'oléoduc. Or, une fuite de 1,5% du débit représenterait pas moins de 2,6 millions de litres par jour.

Bien que l'étude ait été faite à la demande de la MRC d'Autray — qui regroupe notamment les municipalités de Berthierville, Lanoira, Lavaltrie et Saint-Gabriel-de-Brandon —, ses conclusions s'appliquent à la quasi-totalité des municipalités où passera l'oléoduc.

Les deux firmes ayant réalisé l'étude, J. Harvey Consultant et ECOgestion-solutions, estiment qu'il pourrait s'écouler plusieurs semaines avant de détecter une fuite dont le débit serait moins de 1,5% du débit total. Sans surprise, le rapport recommande donc à la MRC d'exiger un système de détection des fuites sous le seuil de 1,5%.

### Sources d'inquiétudes

Par ailleurs, le document souligne que la société pétrolière invoque le secret professionnel à valeur commerciale pour ne pas dévoiler les produits qu'elle utilise comme diluants pour permettre au pétrole lourd de circuler dans l'oléoduc. Toutefois, certains de ces diluants sont hautement toxiques et ont déjà été identifiés comme étant la cause de problèmes de santé très graves lors de déversements.

Parmi les autres sources d'inquiétude, l'évaluation note qu'un déversement dans un marais ou une tourbière de pétrole particulièrement lourd tiré des sables bitumineux pourrait se traduire par une pollution chronique de ces milieux.

Les auteurs de l'évaluation ajoutent que la MRC devrait exiger des clapets antiretour dans les sections en pente de l'oléoduc pour empêcher un reflux qui aggraverait un déversement en cas de rupture.

La MRC d'Autray rendra publique la semaine prochaine sa position quant aux recommandations du rapport, qui doit servir à alimenter ses démarches devant l'Office national de l'énergie, qui aura le dernier mot sur le projet Énergie Est.

La Presse canadienne

## 2,6 millions

Le nombre de litres par jour qui pourraient se déverser sans être détectés par TransCanada

## ACTUALITÉS

LAC-MÉGANTIC

## Anxiété et dépression après la tragédie

AMÉLIE  
DAOUST-BOISVERT

Dépression, anxiété, consommation excessive d'alcool: la tragédie de Lac-Mégantic a affecté la santé des personnes touchées par le drame, constate la Direction de la santé publique de l'Estrie.

La moitié des citoyens exposés de très près à la catastrophe a souffert de symptômes dépressifs dans l'année suivante. « C'est deux fois plus que les personnes qui n'ont pas été affectées par l'événement », indique la directrice de la Santé publique de l'Estrie, la D<sup>re</sup> Mélissa Généreux.

Les premiers résultats de l'enquête de santé publique, dévoilés mercredi, révèlent que les trois quarts des habitants de la MRC du Granit ont subi les contrecoups de la tragédie, soit des pertes humaines, matérielles ou un stress négatif. À Lac-Mégantic même, cette proportion grimpe à 95%, et 47% ont carrément cumulé les trois.

Parmi les gens exposés de façon intense, on observe aussi un taux de troubles anxieux de 13%, contre 4% chez les personnes non touchées. Et ce sont 12% des personnes ayant vécu les contrecoups de l'événement qui vivent aussi avec un sentiment d'insécurité par rapport à leur quartier... Le train fantôme les hante encore.

## Conséquences à long terme

Les chercheurs observent également une consommation excessive d'alcool chez 17% des personnes exposées de près à la tragédie, contre 4% chez les personnes non exposées. C'est aussi 20% des personnes touchées de très près qui ont rap-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les personnes touchées par le drame peuvent cependant compter sur un réseau tissé serré: 81% d'entre eux déclarent un sentiment d'appartenance à leur communauté, contre 55% pour les autres Estriens.

porté consommer des sédatifs ou des tranquillisants.

Les citoyens de Lac-Mégantic peuvent toutefois compter sur une communauté tissée plus serrée, constatent les chercheurs. En effet, 81% disent ressentir un sentiment d'appartenance à leur communauté, contre 55% pour les autres Estriens.

Parmi les personnes les plus touchées, 31% avaient consulté un psychologue ou un travailleur social dans les 12 derniers mois.

Pour en arriver à ces constats, les chercheurs ont interrogé plus de 8700 Estriens de plus de 18 ans, dont 811 résidents de la MRC du Granit, où se trouve Lac-Mégantic, un an après l'explosion du train de la

MMA en plein centre-ville.

Les effets de la tragédie de Lac-Mégantic pourraient se faire sentir pendant de nombreuses années encore, estime la chercheuse à l'Université du Québec à Chicoutimi Danielle Maltais. « Les conséquences des catastrophes causées par la négligence humaine perdurent généralement plus longtemps que celles qui résultent de catastrophes naturelles », explique celle qui a par le passé étudié les suites du déluge au Saguenay, par exemple. Ses études sur cet événement de 1996 ont aussi montré que les conséquences psychologiques se font sentir à plus long terme que les séquelles physiques.

L'équipe de chercheurs mise sur pied à la suite de la

tragédie de Lac-Mégantic espère documenter ses conséquences plus en profondeur, et attend des réponses à des demandes de financement faites aux ministères de la Santé, de la Sécurité publique et des Affaires municipales.

La D<sup>re</sup> Généreux plaide aussi pour le maintien des ressources d'aide mises en place. « Les besoins sont toujours là, il ne faut pas baisser les bras », dit-elle.

« Il y a encore des effets persistants sur la santé. On doit maintenir les services psychosociaux, mais aussi continuer à suivre l'évolution de la situation en répétant l'enquête sur quelques années. »

Le Devoir

## Harper accusé de se servir de la guerre comme publicité

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Thomas Mulcair accuse Stephen Harper de se servir de « sa guerre en Irak » pour marquer des points politiques. Le bureau du premier ministre a concocté une vidéo à caractère militaire qui répertorie les discours de M. Harper contre le groupe Etat islamique. De la pure propagande, selon le chef du NPD.

Le premier ministre diffuse sur Internet depuis un an des résumés vidéo hebdomadaires de ses activités, intitulés 24 SEPT. Rencontres bilatérales, négociations de libre-échange, dépôts de projets de loi. La capsule de cette semaine n'a toutefois rien d'un compte-rendu habituel.

L'extrait mis en ligne mercredi rassemble plutôt des allocutions des derniers mois de Stephen Harper, illustrées par des photographies de navires, d'avions de chasse, d'hélicoptères, des scènes du premier ministre avec des soldats ou du sergent d'armes Kevin Vickers après la fusillade au parlement. Accompagné d'une musique Wagnerienne digne d'un film de guerre hollywoodien, l'enregistrement reprend des extraits du premier ministre aux Communes annonçant la mission canadienne en Irak. Son discours à la nation, le soir de l'attentat au parlement, y est également repris. De même que ses commentaires après la fusillade à Charlie Hebdo. « Nous ne serons pas intimidés. Le Canada ne sera jamais intimidé », conclut le premier ministre, au terme de la vidéo de trois minutes ponctuée aussi d'images de drapeaux canadiens, des vigiles pour les soldats tués à Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu, et de troupes en guerre au Moyen-Orient.

« C'est terrible que Stephen Harper soit en train d'utiliser l'argent des contribuables pour faire de la propagande pour sa gang. C'est une honte », a scandé Thomas Mulcair. Une stratégie électorale, selon lui, qui permet du même coup au premier ministre d'éviter d'expliquer pourquoi il a affirmé que les troupes canadiennes n'iraient pas en zone de combat et qu'elles n'identifieraient pas de cibles pour les bombardements de la coalition alors que la Défense a révélé le contraire récemment.

« Ce sont des effets de tige pour sa base réformiste », a accusé le chef néodémocrate.

Mardi, le directeur des communications du Parti conservateur, Cory Hann, a envoyé une lettre à ses militants déplorant

« C'est terrible que Stephen Harper soit en train d'utiliser l'argent des contribuables pour faire de la propagande pour sa gang »

Thomas Mulcair, NPD

que Justin Trudeau se soit opposé à la mission militaire et invitant ses partisans à donner leur appui au parti — et leurs coordonnées en vue de l'élection.

## Le ton monte aux Communes

Stephen Harper a en outre haussé d'un cran ses attaques en réponse aux questions de l'opposition sur la nature du travail des soldats en Irak. « Je sais que l'opposition pense que c'est une chose terrible qu'on tienne tête aux djihadistes. Je sais qu'ils pensent que c'est une chose terrible que certains de ces djihadistes aient été tués quand ils ont tiré sur l'armée canadienne », leur a lancé le premier ministre.

Les néodémocrates et les libéraux ont demandé de présider de la Chambre de reconnaître que leur privilège de parlementaire a été brimé car le premier ministre a, disent-ils, induit la Chambre en erreur quant à la teneur de la mission militaire. Le président Andrew Scheer a pris la chose en délibéré.

L'opposition a en outre déploré que les conservateurs ne révèlent pas le coût estimé de la mission. Le ministre de la Défense a refusé d'avancer un chiffre, en réponse aux questions écrites du NPD et du PLC. « Une estimation des coûts est une activité dynamique qui évolue à mesure que se précise la planification et les besoins opérationnels. Pour cette raison, toute estimation donnée serait inexacte », a indiqué le ministre Rob Nicholson, dans sa réponse déposée lundi.

« La transparence et l'ouverture sont importantes surtout quand on parle d'un enjeu aussi important que d'être en guerre », a reproché le chef libéral Justin Trudeau.

Le Devoir

## Ottawa n'en fait pas encore assez, avertit le BST

Nouvel avertissement pour le gouvernement fédéral, qui a fait des efforts pour pallier les lacunes en matière de sécurité ferroviaire après la tragédie de Lac-Mégantic mais qui doit encore en faire plus, prévient le Bureau de sécurité des transports.

Soit, Transports Canada a resserré les règles pour les ferroviaires qui veulent immobiliser un train sans surveillance sur une voie. Et Ottawa a promis

d'engager davantage de vérificateurs pour surveiller les systèmes de gestion de sécurité (SGS) des compagnies tous les trois à cinq ans. Mais le ministre des Transports doit s'assurer que ces vérifications sont faites en profondeur et qu'elles évaluent tous les aspects des SGS. « Pour s'assurer qu'il n'y a rien qui est laissé au hasard », a expliqué à Devoir l'administrateur en chef des opérations du BST, Jean Laporte. La ministre

des Transports Lisa Raitt a affirmé que son ministère « a fait beaucoup de travail » pour répondre aux recommandations formulées par le BST à la suite de son enquête sur Lac-Mégantic. « La surveillance de la sécurité est très importante, et elle fait valoir. Le ministère le sait, ils ont travaillé là-dessus, et ils vont continuer de travailler là-dessus. » Le BST promet de faire le suivi avec Transports Canada « pour s'assurer que les

actions sont prises le plus rapidement possible ». « Il y a quand même un bon départ. Il y a beaucoup de choses qui sont amorcées », a reconnu M. Laporte. Mais certaines mesures étaient temporaires et il veut qu'elles soient reconduites de façon permanente. « Et là où il y a des lacunes, qu'on revisite ces questions pour prendre les mesures additionnelles nécessaires », a-t-il affirmé.

Marie Vastel

## Normandeu à un cocktail... pour Morasse

Un cocktail de financement auquel participeront Nathalie Normandeu et Eric Du-

haime a été organisé en soutien à Jean-François Morasse, qui poursuit Gabriel Nadeau-Dubois en Cour suprême. Selon la page Facebook de l'événement, le grand public est convié à cette soirée qui aura lieu le 4 février prochain, au pub l'Ozone à Québec. Le coût

d'entrée de 20\$ comprend une consommation ainsi que de la nourriture, et des dons supplémentaires à la Fondation 1625, qui est derrière les recours en justice intentés par M. Morasse, y seront sollicités. Rappelons que M. Nadeau-Dubois a été récemment acquitté en

Cour d'appel de sa condamnation pour outrage au tribunal en lien avec des événements qui se sont déroulés pendant la grève étudiante au printemps 2012. M. Morasse a décidé de porter le verdict en Cour suprême.

Le Devoir

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

**I • N • D • E • X**  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 • 150 Achat-vente-échange  
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 • 250 Achat-vente-échange  
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES  
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI  
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES  
ET DE SERVICES  
600 • 699 VÉHICULES

**LES PETITES ANNONCES**

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322  
Télécopieur: 514-985-3340  
petitesannonces@ledevoir.com  
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**PROMO EN COURS AU VILLAGE OLYMPIQUE**

1½: \$785 | 3½: \$950 | 4½: \$1175 | 5½: \$2500  
Métro Assomption/Viau, Stationnement int. disp.,  
Tout inclus, Grands balcons avec superbe vue,  
Piscine int., Gym, Restaurants, Magasins.

514-252-8037

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

OUTREMONT - 190 Willowdale  
3 1/2 rénovés, près métro, UdeM.  
Chauffés, eau ch., poêle/frigo, asc.  
514 738 5663 - 514 735-5331

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy  
1½, 3½, 4½ rénovés  
près métro, UdeM. Poêle/frigo.  
Chauffé, eau chaude. Ascenseur.  
514 737-8055 514 735-5331.

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PROVENCE  
Vallée du Rhône  
Achèté à domicile livres de qualité  
en tout genre. 514 914-2142  
1317, av. du Mont-Royal Est

390 DIVERS

251 BUREAUX À LOUER

Quartier Technoparc Montréal  
Espace de laboratoire, éclairé,  
classe "A", excellent rapport  
coût/rentabilité. Entièrement équipé  
laboratoire/entrepôt/usine pilote.  
Espace bureau, pl. 10pi., meublé,  
prêt à y emménager. Gr. salle de  
conférence, cuisine, services  
d'affaires. Près bus, métro, 10 min  
aéroport MTL, gr. stat. Sous-bail de  
4 ans idéal pour l'industrie des Pâtes  
et Papiers. Espace: 5K à 10K  
p.c. Disponible en avril. Contact :  
elizabeth.caccione@nordbor.com

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

307 LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"  
achète à domicile livres de qualité  
en tout genre. 514 914-2142  
1317, av. du Mont-Royal Est

390 DIVERS

CHARLEVOIX  
Gîte à louer à l'année. Maison  
centenaire, idéale pour retraités,  
personnes sérieuses seulement.  
418 986-2345 #1 (jour)  
418 986-5103 (soir/weekend)  
Contactez avant le 12 février

410 BUREAUX

410 BUREAUX

CABINET DE COURTAGE EN ASSURANCE DE DOMMAGES  
SITUE À BOUCHERVILLE EST À LA RECHERCHE :

Chargé(e) de compte sénior en assurance des entreprises

Description : Service à la clientèle d'un module « entreprises » pour clientèle diverse

Pré-requis : Permis de l'Autorité des marchés financiers en assurance de dommages des entreprises. 10 ans d'expérience en assurance des entreprises. Esprit d'équipe. Motivé(e) et motivant(e). Salaire selon expérience. Avantages sociaux.

Veuillez acheminer votre CV par courriel à burnet.allan@burrows.ca ou par télécopieur au 450-641-3860

BURROWS COURTAGE D'ASSURANCES

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?

Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.  
10 ans d'exp. Service à domicile.  
514 573-7039 Julien.

695 AUTOMOBILES

Cédons contrat d'achat d'une Toyota Yaris 2012 noire, 5 vitesses, 10 700 kms. 300 \$ par mois sans intérêts. Auto comme neuve : air climatisé, radio-cd, vitres et portes électriques, Bluetooth, burnés Sherlock, régulateur de vitesses et 8 pneus comme neufs. Tous jours garantie. Renseignements: 1-450-379-5808

410 BUREAUX

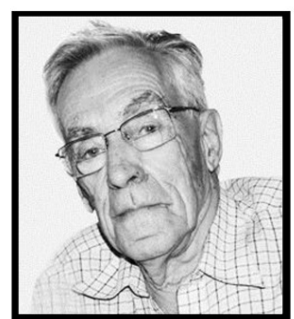
410 BUREAUX

Gratuit !  
Demandez votre copie plastifiée

au 514 525-1149 ou à necrologie@lememorial.com

Le mémorial

## AVIS DE DÉCÈS

Lalonde, Roger  
1921-2015

Le 24 janvier 2015, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Roger Lalonde, époux de feu Mme Lucille Bériault.

Il laisse dans le deuil ses enfants Francine (Jean-Maurice Palardy), François (Marie-Josée Poliquin), Marc, Benoît (Élyse Palardy) et Marie-Christine, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses belles-sœurs Gisèle, Denise et Rolande, ainsi que plusieurs parents et amis.

La famille recevra les condoléances le lundi 2 février de 17 h à 21 h 30 ainsi que le mardi 3 février à compter de 10 h à la



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU GRAND MONTRÉAL  
Résidence Curé-Poirier  
635, boul. Curé-Poirier Ouest  
Longueuil (Québec) J4J 2H8  
450 677-5203  
cgrandmontreal.com

Les funérailles suivront à 14 h en l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur, 5811, rue Auteuil, Brossard, QC, J4Z 1M9

## ACTUALITÉS

## ESPIONNAGE

## Le Canada au cœur d'un nouveau scandale

JIM BRONSKILL  
à Ottawa

L'agence canadienne chargée de l'espionnage informatique défend son rôle dans la chasse aux extrémistes après qu'un reportage eut révélé qu'elle parcourait chaque jour des millions de vidéos et de documents téléchargés à travers le monde grâce à des services de partage en ligne.

Les détails du projet du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), baptisé Levitation, sont révélés dans une présentation PowerPoint datant de 2012 et obtenue par l'ancien espion de la NSA Edward Snowden, selon le réseau anglais de Radio-Canada.

La CBC a analysé le document en collaboration avec le

site d'information américain The Intercept, qui l'a obtenu de M. Snowden.

Le CST emploie des mathématiciens, des cryptographes, des linguistes et des experts en logiciels avec pour objectif d'obtenir des secrets étrangers et de protéger ceux du Canada des espions d'autres nations.

## Sites gratuits visés

Le document indique que dans le cadre du projet Levitation, les analystes du CST peuvent accéder chaque jour à de l'information sur environ de 10 à 15 millions de téléchargements ou de téléversements de fichiers sur des sites gratuits comme Megaupload et Rapidshare.

Les extrémistes utilisent généralement des sites de télé-

chargement gratuits pour distribuer du matériel de formation, tandis qu'al-Qaïda les emploie pour partager de la propagande djihadiste, selon le document.

Le CST trouverait ainsi environ 350 «événements de téléchargement d'intérêt» par mois. Le document donne en exemple un document sur la fabrication d'une bombe à gaz.

Un défenseur de la vie privée a exprimé son inquiétude devant le reportage de la CBC.

«Le CST espionne clairement les activités en ligne de millions de gens innocents, dont des Canadiens, bien que le gouvernement nous ait plus d'une fois assurés du contraire», a déploré le porte-parole d'OpenMedia.ca, David Christopher. «Les internautes qui se

conforment aux lois et qui utilisent des services d'hébergement de documents populaires se retrouvent sous le microscope du gouvernement.»

Le CST défend ses méthodes, affirmant qu'elles contribuent à la lutte contre le terrorisme. Il rappelle que l'agence est autorisée à récupérer et à analyser les métadonnées, mais pas le contenu des fichiers.

Les défenseurs de la vie privée ont cependant indiqué que les métadonnées pouvaient révéler beaucoup sur les comportements des gens en ligne.

Le CST assure malgré tout qu'il prend des mesures pour protéger la vie privée des Canadiens lorsqu'il tombe sur leurs informations.

La Presse canadienne

## SÉCURITÉ NATIONALE

## Les espions en ligne du gouvernement inquiètent les Canadiens

FABIEN DEGLISE

Alors qu'Ottawa se prépare à modifier certaines lois au nom de la sécurité nationale et de la lutte contre les extrémismes, une majorité de Canadiens envoie un message clair au gouvernement: la quête de la loi et de l'ordre ne doit pas se faire au mépris de la vie privée des citoyens, indique un sondage national mené à la fin de l'année dernière pour le compte du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Sondage qui, plus d'un an après les révélations de l'ex-espion de la NSA Edward Snowden, met en lumière des préoccupations croissantes au pays face aux intrusions de toutes sortes dans l'intimité des gens.

Le document a été dévoilé mercredi, à l'occasion de la Journée de la protection des données. En substance, 57% des répondants y font part de leur inconfort face à la collecte de renseignements personnels par des ministères et organismes gouvernementaux auprès de compagnies de télécommunication, et ce, sans mandat judiciaire. Pis, 78% des 1520 personnes passées à la question, entre le 21 octobre et 10 novembre derniers, d'un océan à l'autre, se disent également très inquiets par l'utilisation par le gouvernement, à des fins de surveillance, de données personnelles en ligne les concernant. Ce niveau de préoccupation est en croissance au pays depuis 2012, soulignent les auteurs du sondage.

## Touche pas à mes courriels

«Les Canadiens acceptent que le gouvernement prenne des mesures pour assurer leur sécurité», a indiqué en entrevue au Devoir Daniel Therrien, commissaire fédéral à la protection de la vie privée. Ils sont même prêts à accepter certains mécanismes, par exemple la collecte de données

aux frontières et le partage de ces données avec des organismes fédéraux, mais ils ne veulent pas que leurs communications personnelles se retrouvent sous le regard du gouvernement. Le message est donc clair.»

Les révélations des dernières années sur des systèmes de surveillance institutionnalisés, orchestrés par les États avec la complicité des géants du numérique, dont Google, Apple, IBM, Microsoft, Facebook font partie, mais également les cas de piratage de bases de données de grandes chaînes de commerce de détail, ont visiblement échaudé les Canadiens qui désormais sont plus réticents qu'avant à communiquer des renseignements personnels avec des organisations publiques ou privées. Huit répondants sur dix l'avouent. 73% des gens estiment par ailleurs que leur intimité est désormais moins bien protégée qu'il y a 10 ans lors de leurs activités quotidiennes. Une proportion qui «est la plus élevée depuis que [le commissariat] a commencé» à sonder le cœur et l'âme des Canadiens sur ce sujet, en 2005, peut-on lire.

## Le Québec dans le noir

Enfin, dans l'année qui a précédé l'envoi du coup de sonde, la moitié des Canadiens avait vu, lu ou entendu parler d'activités de surveillance et de collecte de renseignements aux fins de la sécurité nationale, indique le document. Cette sensibilité est significativement bien moindre au Québec, où un tiers des répondants a avoué une sensibilité pour ce sujet, contre 54% en Ontario et 58% en Colombie-Britannique. Une disparité que ne s'explique pas le Commissaire. «En matière de protection de la vie privée, il y a un travail constant d'information et d'éducation à faire, dit-il. Au Québec, comme dans les autres provinces.»

Le Devoir

## IMMIGRATION

## Les libéraux invités à préciser les «valeurs communes»

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ) craint que le gouvernement Couillard renforce le malaise de la population à l'égard de l'immigration, voire qu'il lui confère un caractère normal.

Le document diffusé par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) en vue de la consultation sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, consultation qui s'est amorcée mercredi en commission parlementaire avec la ministre Kathleen Weil, fait état des «inquiétudes légitimes exprimées par la population à l'égard de l'adhésion aux valeurs communes» de la part des immigrants.

«La Commission craint qu'une prise en compte de ce malaise sous l'angle des «valeurs communes» — je mets toujours des guillemets — risque de le renforcer plutôt que de le combattre. En effet, ces «valeurs communes» ne sont pas bien définies», a affirmé le président de la CDPJ, Jacques Frémont, en livrant une analyse du document.

Mal définir les valeurs communes — s'agit-il des valeurs démocratiques ou encore des valeurs du groupe majoritaire? — «risque d'instiller une incompréhension dans la population», a-t-il prévenu. «Cela pourrait créer des attentes déraisonnables à l'égard du processus d'intégration des immigrants. Mal définir les valeurs communes pourrait entretenir certaines aspirations envers un modèle assimilationniste refusant et niant les différences.»

La CDPJ est d'avis que la nouvelle politique devrait plutôt se référer au respect des valeurs démocratiques telles qu'énoncées dans la Charte québécoise des droits et libertés comme l'égalité entre l'homme et la femme, la primauté du droit et la liberté d'expression.

## Atténuer le «malaise»

Jacques Frémont estime aussi que le document «semble banaliser ce malaise» quand on souligne qu'il n'est pas propre au Québec et que les débats sur l'immigration «y demeurent généralement plus pacifiques et moins virulents qu'ailleurs».

Il ne faut pas donner à ce malaise «un caractère normal, voire mineur» mais plutôt comprendre son origine et les mécanismes qui le perpétuent pour ensuite agir concrètement «afin d'atténuer les effets possiblement discriminatoires de ces craintes» par l'éducation et des campagnes de sensibilisation, a-t-il plaidé.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les bénéficiaires qui voyagent plus de deux semaines sont souvent des immigrants dont les proches restés là-bas paient le billet d'avion, dit Geneviève Guernier, du Front commun des personnes assistées sociales.

## Aide sociale: les nouvelles restrictions visent plus de 16 500 personnes

Des organismes d'aide dénoncent les préjugés exploités par les libéraux

ISABELLE PORTER

à Québec

Les quelque 16 500 Québécois qui risquent d'être touchés par les nouvelles coupes à l'aide sociale n'ont rien des profiteurs qu'imaginent certains, plaignent les groupes sociaux actifs dans le domaine.

«Chaque fois qu'on modifie les règles pour attraper du monde, ça touche des gens dans des situations impossibles et qui vont s'appauvrir davantage», déplore Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Au Front commun des personnes assistées sociales, on reproche carrément au gouvernement d'alimenter les préjugés. «On laisse planer que les personnes assistées sociales fraudent et font la belle vie», dénonce la coordonnatrice Geneviève Guernier.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, dévoilait mercredi de nouvelles règles pour le programme d'aide sociale qui devraient toucher 16 570 personnes (3,7% de l'ensemble des prestataires).

Cinq sous-groupes sont ciblés: les bénéficiaires qui voyagent, ceux qui ne déclarent pas tous leurs revenus, ceux qui possèdent une propriété, les gens qui font des cures de désintoxication et ceux qui prennent plusieurs colocataires pour arrondir les fins de mois.

En conférence de presse, le ministre a dit vouloir s'assurer qu'on n'avantage pas certains groupes de «manière indue». Il a dit aussi vouloir regagner la confiance des non-prestataires qui estiment que le programme est trop généreux vis-à-vis de ces personnes.

«Ce n'est pas la course aux fraudeurs», a-t-il dit en expliquant qu'il voulait «resserrer» cer-

tains éléments qui «nuisent à l'intégrité et à l'image du programme».

Interrogé sur cet argument, M. Petitclerc rétorque qu'il y a probablement des abus là «comme ailleurs» dans la société et qu'ils sont «exceptionnels» dans le cas des assistés sociaux, ne serait-ce que parce que le système est déjà «hypercontrôlé».

## Désintoxication

La mesure susceptible de toucher le plus de gens est celle qui concerne les bénéficiaires qui font des séjours en centre de désintoxication. Plus de 6400 ont bénéficié de cette aide qui, une fois réduite, permettrait d'économiser 6,1 millions de dollars.

Or, à l'Association des centres d'intervention en dépendance (AQCID), on craint que cela n'aggrave l'itinérance. En réduisant la marge de manœuvre financière de ces personnes, on risque de limiter leur capacité à améliorer leur sort, croit le directeur, Vincent Marcoux. Environ la moitié des 13 000 personnes qui séjournent dans ces centres sont sans domicile.

M. Petitclerc tient le même raisonnement concernant les coupes aux prestations des propriétaires (431 personnes touchées, 2,2 millions en économies). «La réalité sur le terrain nous montre que ce sont les gens qui ont un minimum d'actifs qui rebondissent le mieux.»

M<sup>me</sup> Guernier souligne quant à elle que ceux qui voyagent plus de deux semaines sont la plupart du temps des immigrants à qui leurs familles paient des billets d'avion pour venir visiter des proches malades à l'étranger. Cette mesure censée dégrader 1,8 million toucherait environ 460 personnes.

Le Devoir

## La juge Charbonneau demande une prolongation

Le gouvernement a reçu une deuxième demande de prolongation du mandat de la commission Charbonneau, a déclaré mercredi le ministre de la Justice, Stéphanie Vallée.

M<sup>me</sup> Vallée n'a pas révélé le contenu de la lettre transmise par la présidente de la commission d'enquête sur l'industrie de la construction, la juge France Charbonneau.

Un porte-parole de la commission, Richard Bourdon, a affirmé que la lettre avait été déposée lundi au bureau du premier ministre Philippe Couillard. M. Bourdon a indiqué qu'il revenait au gouvernement de décider si les détails de cette demande peuvent être rendus publics.

Au cabinet de M<sup>me</sup> Vallée, la porte-parole Jolyane Pronovost n'a pas donné plus de précisions sur la durée ou les motifs de la requête. La demande pourrait porter sur une prolongation du mandat de sept mois. En mars 2013, le précé-

dent gouvernement péquiste avait accordé une première prolongation de 18 mois, jusqu'au 19 avril 2015. Le décret initial du gouvernement libéral prévoyait un dépôt du rapport final le 19 octobre 2013.

«On va étudier la demande, on va la regarder», a dit le ministre Vallée. Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a affirmé que le sujet n'avait pas été abordé au Conseil des ministres. «Il faut pouvoir entendre — moi je ne les ai pas entendues — les raisons. C'est nouveau de ce matin. Mais ma présomption, j'ai confiance en la commission, c'est qu'ils ont de bonnes raisons pour le faire.»

La Presse canadienne

Lire aussi | Délais risqué. Un éditorial de Josée Boileau. Page A 6

## POURSUITE EN DIFFAMATION

## Louise Mailloux réclame 68 000 \$ à Dalila Awada

LISA-MARIE GERVAIS

Poursuivie pour diffamation par Dalila Awada, Louise Mailloux non seulement demande que soit retirée cette charge contre elle, mais réclame en réclamant 68 000\$, estimant que c'est elle qui a été diffamée. Dans le document de la défense déposé mercredi et dont *Le Devoir* a obtenu copie, elle nie ou elle doute de la conformité de certaines allégations de M<sup>me</sup> Awada, une jeune militante féministe anti-charte connue du public, qui en mai dernier avait lancé une poursuite et réclamé 120 000\$ en dommages moraux et punitifs.

Selon M<sup>me</sup> Mailloux, enseignante de philosophie et ancienne candidate du Parti québécois, cette poursuite et la façon dont elle a été reprise sur la place publique et dans les médias ont fait d'elle une *persona non grata*, ce qui l'a privée de revenus. Elle allègue qu'elle ne publie plus autant d'articles et qu'elle est moins invitée à des débats et des émissions de radio ou de télévision qu'auparavant. Cette poursuite l'aurait aussi grandement affectée émotivement, l'empêchant de prendre la parole en public et lui causant stress et insomnie, d'où les 68 000\$ réclamés (53 000\$ pour diffamation et perte de revenus et 15 000\$ en dommages punitifs.)

Dans sa défense, Louise Mailloux soutient que Dalila Awada n'a pas bien assumé les conséquences de ses prises de position publiques dans le débat sur la charte de la laïcité. Selon la philosophe, l'attaque en cour perpétrée à son endroit est la preuve, et c'est là une tentative de bâillon. «Malheureusement, plutôt que d'accepter les contrecoups inhérents à

sa prise de position publique, [Dalila Awada] a choisi d'intenter une poursuite abusive contre la défenderesse Mailloux afin de la discréditer dans l'opinion publique dans le but de la bâillonner», peut-on lire dans son document de défense et sa demande reconventionnelle.

## Réputation salie

La militante laïque tente donc une poursuite pour diffamation, estimant que sa réputation a été salie dans les médias, en grande partie par l'avocate de M<sup>me</sup> Awada, Anne-France Goldwater, qui a donné plusieurs entrevues sur le sujet à des émissions de télévision, à Télé-Québec et à Radio-Canada notamment. «[...] des propos énoncés par [M<sup>me</sup> Goldwater] lors des entrevues qu'elle a accordées aux médias portent atteinte à la réputation de la défenderesse Mailloux, en donnant notamment l'impression que celle-ci aurait qualifié la demanderesse de terroriste», souligne la requête.

Défendue par Patrick Ouellet, du cabinet Woods, M<sup>me</sup> Mailloux n'est pas la seule à être visée par la poursuite de M<sup>me</sup> Awada: Philippe Magnan et la Société des amis de vigile.net le sont aussi. Toutefois, selon ses dires, son nom est le seul à être repris par les médias pour désigner la poursuite, ce qui nuit à sa réputation et à son image, fait-elle valoir. M<sup>me</sup> Mailloux croit également que c'est pour cette raison qu'elle est devenue *persona non grata* dans les médias et qu'elle n'a par conséquent plus été invitée pour commenter des sujets d'actualité ayant trait à la laïcité, comme les attentats à la rédaction de *Charlie Hebdo* et ceux perpétrés au parlement d'Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le Devoir

# ÉDITORIAL

## COMMISSION CHARBONNEAU

### Délai risqué

La demande de la juge France Charbonneau de prolonger une nouvelle fois le mandat de la célèbre commission qu'elle dirige a vraiment déconcerté. La commission voit ce délai comme une chance, mais c'est un gros risque à sa crédibilité qu'elle vient de prendre.

Officiellement, le gouvernement fait bonne figure, et l'opposition aussi: pour avoir un rapport de qualité, prenons le temps qu'il faudra, disent-ils. Le délai de sept mois demandé par la commission Charbonneau afin de remettre son rapport en novembre prochain plutôt qu'au printemps a donc toutes les chances d'être accordé.

À quoi cela servira-t-il? La juge France Charbonneau ne s'est pas montrée très loquace dans sa requête au gouvernement, mais elle a déjà eu l'occasion d'exposer son approche dans son rapport d'étape d'il y a un an. Elle y écrivait alors qu'il n'était pas question d'analyser à mesure: «l'appréciation de la valeur probante des témoignages et des documents [...] ne peut avoir lieu qu'à la toute fin des audiences de la Commission». Résultat des courses, il faut maintenant rassembler d'un coup tout un casse-tête: 1400 personnes rencontrées, en et hors audiences, et des milliers de documents déposés.

Or tous ces morceaux ne se valent pas. Au fil des audiences, même le grand public pouvait comprendre que des témoins étaient trop longuement, ou inutilement, interrogés. Des juristes ont bien décortiqué cette faille de la commission. Cette semaine, on apprend en plus que la qualité d'un témoin vedette comme Gilles Cloutier, organisateur d'élections clés en main, serait douteuse puisque des plaintes de parjure, notamment de la part de la commission Charbonneau, ont été déposées à son endroit! Faute d'avoir fait le ménage à mesure, il faut maintenant que la commission fasse le tri de ses interlocuteurs. Cela complexifie un processus déjà lourd.

Autre défi particulier à la commission Charbonneau, que sa présidente avait souligné dans son rapport de janvier 2014: celle-ci se déroulait en même temps que les élus se penchaient eux aussi sur les problèmes de corruption et de collusion. Depuis la création de la commission en octobre 2011, «au moins dix lois ont été adoptées sur des matières relevant [de son] mandat, entraînant une soixantaine de modifications de lois en vigueur», écrivait-elle. La commission n'est plus dans le même vacuum législatif que lorsqu'elle a été créée. Pour être pertinentes, ses recommandations doivent en tenir compte: autre grand tri à faire.

Mais la pertinence n'est pas qu'affaire de contenu: c'est aussi d'arriver au bon moment et cela, la présidente semble le sous-estimer. La commission Charbonneau a été mise en place après des mois de pression auprès du gouvernement de Jean Charest. Le scepticisme à l'égard des institutions était devenu intenable. La confiance que la population avait mise dans le journalisme d'enquête et des révéléateurs de scandales comme Jacques Duchesneau s'est aussitôt transportée sur madame Charbonneau et l'ancien vérificateur général Renaud Lachance, commissaire à ses côtés. Leur crédibilité était telle que les gens ont passé outre les moments plus faibles des audiences et ont soutenu sans réserve une première prolongation de mandat.

Le nouveau délai vient écorcher cette image: c'est qu'elle coûte cher cette commission, constatons-nous soudain! Du coup, en novembre, le rapport ne sera plus lu *per se*, mais en se demandant si nous en avons eu pour notre argent, si la commission a su s'organiser. Si en plus ses recommandations ne sont pas spectaculaires, elle n'aura l'air que timorée et décalée. Après tout, plus d'un an aura passé depuis la fin des audiences. La justice peut avoir le pas lent mais pas se traîner les pieds, et c'est bien l'impression que donne cette prolongation.

## LES KOCH À L'ASSAUT DE LA PRÉSIDENTIE

### Près d'un milliard!

Attention les yeux, le chiffre est gros, très, très gros: 300, et seulement 300 conservateurs amenés par les frères Charles G. et David H. Koch, à la tête de la plus grosse fortune privée des États-Unis, ont confectionné une cagnotte de 900 millions qui sera dépensée lors de la campagne présidentielle de 2016 et des législatives qui se tiendront simultanément. Selon les chiffres révélés par le *New York Times*, le combat pour la Maison-Blanche s'annonce, financièrement causant, le plus dispendieux, et de loin, de l'histoire récente.

À bien des égards, cette somme est très troublante. Un, ce petit contingent de conservateurs purs et durs s'est doté d'une force de frappe pécuniairement équivalente, à quelques dollars près, à celles que les partis républicain et démocrate entendent consacrer à la guerre pour le siège de président. Deux, les Koch ont un ascendant puissant sur le Parti républicain sans en être membres. Si puissant d'ailleurs que, selon l'enquête du *New York Times*, ils ont désormais plus d'influence que les consultants et les conseillers politiques. Bref, ils sont faiseurs de rois.

L'ascension des Koch, plus exactement les variables qui la singularisent, a ceci de périlleux qu'elle pose un sacré défi à la démocratie, à l'exercice de celle-ci. Il se trouve en effet que leur haine de tout ce qui ressemble de près ou de loin à l'État, à ce qui est donc de la sphère publique, est si trempée que tout a été fait pour camoufler les identités et les montants alloués par ces conservateurs qui sont avant tout des avocats des thèses des libertariens, dont certains proposent jusqu'à la privatisation de l'air qu'on respire. Toujours est-il que pour échapper à la loupe de l'État, ils ont usé des fondations sans but lucratif comme paravents à leurs petites besognes.

Lors du rassemblement de ce contingent de 300 personnes tenu la fin de semaine dernière à Palm Springs en Californie, ceux-ci avaient invité les plus libertariens des candidats à la présidence. Tous, on l'aura deviné, sont des sénateurs républicains. Il s'agit de Rand Paul du Kentucky, Ted Cruz du Texas, Marco Rubio de Floride ainsi que le gouverneur Scott Walker du Wisconsin. Tous, on s'en doute, font campagne sur les thèmes de la baisse prononcée des impôts, la déréglementation tous azimuts et la suppression du plus grand nombre de services publics.

Des assauts d'ores et déjà menés par cet aréopage de fous furieux de la loi qui est au fond la loi de la jungle, la loi du combat de chacun contre tous, il faut espérer qu'elle ait l'un des effets constatés lors des dernières législatives: dans les États où les Hispaniques et les femmes étaient en nombre, les protégés des frères Koch ont mordu la poussière.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## LA COMMISSION CHARBONNEAU DEMANDE UNE PROLONGATION DE 7 MOIS...



JOSÉE BOILEAU

## LETTRES

### Le sens des mots

On trouve dans les médias des «éléments de langage» toujours surprenants et quand ils sont répétés souvent, ils passent dans le langage courant avec leur nouveau sens ou des applications inattendues.

C'est ainsi que Bouchard et Couillard, deux linguistes reconnus, affirment que les «intégristes» ne sont pas des «terroristes». Cela répété assez souvent peut amener à croire que les intégristes sont tout simplement des gens qui... s'intègrent bien dans une société, alors que les terroristes, eux, ce sont ceux qui désintègrent cette même société. Intégristes toujours, mais terroristes un jour.

Dans un autre ordre d'idées où, en général, on ne fait pas dans la nuance, on apprend que les soldats canadiens ne participent plus à des «combats» au sol en Irak, mais bien à des «altercations» au sol. J'entends d'ici les ennemis qui crient «Messieurs les Canadiens, tirez les premiers» et nos soldats qui répondent par des gros mots alors qu'en guerre, la règle c'est «violence verbale tolérance zéro». Il est vrai qu'il y a des mots qui peuvent blesser et que le ministère de la Défense (en bon français: «de la Guerre») avait promis que nos soldats ne participeraient pas à des combats au sol. Il suffit donc de changer le sens des mots et le tour est joué. La prochaine étape, en poussant encore plus loin, sera de dire que nos soldats participent à un «débat démocratique» au sol.

C'est vrai que les politiciens ont du mal à départager le vrai du faux et ils ont tendance à minimiser les maux en les affublant de mots dont le sens a été tordu.

Et que dire de la querelle dans certains pays où il ne faut surtout pas dire que l'on mène une politique de «rigueur», mais plutôt une politique d'«austérité»? Cela n'améliore pas la situation, mais ça paraît moins austère et la pilule est aussi dure à avaler.

Ah, les maux engendrés par des mots! On est loin d'être sorti de la langue de bois!

Thomas Déry  
Saint-Lambert, le 27 janvier 2015

### Jean-François s'enlise

Je me suis presque étouffé dans mon café en entendant la nouvelle. Encore que venant de ce politicien qui n'en est peut-être pas vraiment un, plus rien ne surprend. Le fin stratège, l'homme derrière Parizeau à la veille du référendum le plus probant de notre histoire, celui-là même qui se drape dans la vertu de l'intégrité depuis le début de cette «précampagne», jette l'éponge et s'avoue vaincu devant celui par qui la campagne de Pauline Marois s'est mise à dérailler aux dernières élections.

Au triste lendemain de veille, Jean-François Lisée (qui n'est quand même pas le dernier des cancre) n'était-il pas le

mier à clamer haut et fort qu'il fallait désormais éviter un couronnement, qu'une véritable course devait s'engager, qu'il fallait tout rebrasser, que des débats fondamentaux devaient avoir lieu et qu'il ne fallait surtout pas céder à la tentation du sauveur à la venue du magnat de la presse écrite? N'était-il pas le premier à exiger que ce dernier clarifie sa position quant à ses actions au sein de l'entreprise Québecor? Et n'étions-nous pas nombreux (quoi qu'il en pense!) à piaffer d'impatience à l'idée de le voir en découvrant ouvertement avec celui vers qui il avait aligné ses premières salves? Sauf que ce «sain combat» n'aura pas lieu (pas avec lui du moins). Monsieur retire ses billes et déclare le vainqueur.

Jean-François Lisée se targue d'être réaliste et lucide et continue de tirer sur les ficelles de l'intégrité en affirmant ne pas être là pour se faire plaisir. Il n'en demeure pas moins qu'il quitte le navire avant même le début officiel de la course en envoyant le message sans équivoque que Pierre Karl Péladeau sera LE principal adversaire de Philippe Couillard aux prochaines élections, affaiblissant, du coup, les quatre autres candidats en lice. Que reste-t-il du stratège chef homme qui s'enlise dans la vertu [...] qui tire sur tout ce qui bouge avant de déclarer forfait? A qui donc fait-il plaisir, sinon à lui-même?

Robert Campeau  
Montréal, le 25 janvier 2015

## LIBRE OPINION

### La théologie, une faculté anachronique

YVES GINGRAS

Professeur au Département d'histoire de l'UQAM

Deux étudiantes en études du religieux déplorait dans *Le Devoir* du 23 janvier la fermeture annoncée de la Faculté de théologie et d'études religieuses de l'Université de Sherbrooke. On peut bien sûr déplorer que les universités soient soumises à des compressions budgétaires de la part d'un gouvernement obsédé par le déficit et qui ne sait pas distinguer les dépenses et les investissements. Mais la critique de cette vision utilitariste ne doit pas servir à faire la promotion d'un discours anachronique sur le statut de la théologie au sein des universités québécoises.

En effet, les auteurs nous disent qu'une faculté est un pilier constitutif de l'université qui permet l'étude d'une discipline et de ses dérivés, son rayonnement académique et public. Ils confondent ici département et faculté et semblent ignorer que l'existence de facultés de théologie (auxquelles on a récemment ajouté les termes «études» ou «sciences des religions» pour faire moins anachronique) n'avait de sens que lorsque l'Église catholique contrôlait l'enseignement universitaire et séparait radicalement cette faculté de celle de philosophie et des autres

sciences sociales de façon à en contrôler les enseignements et les enseignements.

Plus grave encore est leur affirmation que la théologie est «irréductible» aux sciences sociales, ce qui justifie son autonomie en tant que faculté. Or, s'il est un mouvement qui a marqué la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est bien celui de l'historicisation du phénomène religieux et le rejet explicite de toute explication transcendantale comme antiscientifique. La théologie étant «la science de Dieu», il est clair qu'elle présuppose son existence alors que du point de vue des sciences sociales, la croyance en Dieu est un phénomène historique et social comme les autres.

Rappelons seulement ici Alfred Loisy, grand historien français du catholicisme, prêtre excommunié par Rome en 1908, qui affirmait, en 1909, dans sa leçon inaugurale à la Chaire d'histoire des religions du Collège de France, que «la science des religions ne peut servir aucune théologie particulière, et les théologies particulières sont incompatibles avec la science des religions», car «elles imposeraient à celle-ci des conclusions qui souvent contrediraient ses résultats acquis, et toujours gêneraient le travail de ses recherches». On ne peut donc plus confondre la dimension religieuse d'un fait social — qu'il faut en effet étudier à l'université — avec ce qui relève

de la théologie qui, par définition, est dogmatique, ces facultés étant d'ailleurs canoniques, c'est-à-dire reconnues par Rome.

À cette confusion intellectuelle sur la nature du phénomène religieux dans nos sociétés s'ajoute finalement une sorte de désinformation, car les enseignements et les programmes sur les diverses religions n'ont pas besoin d'une faculté autonome pour exister. Il n'y a pas de faculté de physique, de chimie ou de sociologie, mais bien des départements qui font avancer les connaissances dans leurs disciplines. Le fait est que l'existence d'une «faculté de théologie» constitue un anachronisme au sein de nos universités, un vestige d'un passé clérical, et il est grand temps d'y mettre fin, même si cela doit se faire dans le déplorable contexte des restrictions budgétaires. Cela permettra de cesser de jouer sur les mots et d'étudier le phénomène religieux de façon rigoureuse et dans toutes ses dimensions (historique, sociologique, psychologique, etc.) et de laisser la théologie aux institutions religieuses et à leurs prêtres, révérends, imams et autres porte-parole des divers dieux qu'ils disent représenter.

La question de fond n'est donc pas ici «l'utilitarisme» ou les «vraies affaires», mais bien celle de la spécificité du discours théologique au sein d'une université laïque.

SAGUENAY

# Assez de la « démocratie » de Jean Tremblay!

MICHEL ROCHE

Professeur de science politique à l'UQAC

Le Québec entier le connaît pour sa croisade religieuse visant à préserver la prière au conseil municipal. Il le connaît aussi pour les multiples leçons sur les tremblements de terre, les orages, les tornades et autres catastrophes que ce notaire de formation a données à la télévision communautaire locale et qui ont tant fait rire l'auditoire de l'émission *Infoman*. Ce n'est pas pour rien que ce personnage caricatural a été récupéré par Serge Chapleau pour enrichir l'entourage de son Gérard D. Laflaque.

On le connaît cependant un peu moins pour sa manière révoltante d'exercer le pouvoir. En ce domaine, le maire de Saguenay n'est pas drôle du tout. Le chantage et l'intimidation font partie de son arsenal. Le contrôle qu'il exerce sur le conseil municipal lui permet de bafouer les règles les plus élémentaires de la démocratie, trop souvent perçue comme un régime dans lequel l'élu obtenant la majorité peut faire ce qu'il veut pour la durée de son mandat. Mais la démocratie ne saurait se confondre avec la tyrannie de la majorité: elle implique le respect des règles, des procédures et des conventions établies. La minorité possède des droits que la majorité ne peut lui nier. Dans un grand centre comme Montréal, une attitude semblable à celle de Jean Tremblay aurait été vivement dénoncée.

## Jésus et les autorités civiles

Jusqu'à récemment, pratiquement personne n'osait contredire le maire pendant les séances du conseil. On se rappelle qu'il avait déposé un rapport à la commission Bouchard-Taylor, payé par la municipalité et exprimant officiellement la position de notre ville, sans débats préalables ni adoption formelle par le conseil.



Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, est accusé de museler l'opposition.

Parmi les positions contenues dans le rapport figure une critique du droit à l'avortement et une opposition ferme à la séparation de l'Église et de l'État. Voilà un exemple où un élu se sert des fonds publics et de sa fonction pour transmettre ses propres opinions. En principe, un tel geste est illégal. Mais personne, dans son entourage, n'a osé le contredire quand il a prétendu avoir obtenu l'approbation verbale des membres du conseil.

Depuis novembre 2013, Jean Tremblay doit composer avec une opposition qui pose des questions — sans toujours obtenir de réponses — et qui donne un autre point de vue sur ce qui se passe à l'hôtel de ville. Elle est incarnée par deux femmes de l'Équipe du Renouveau démocratique (ERD) et par une conseillère indépendante qui s'y est retrouvée sans l'avoir cherché. Le mépris, les insultes, les quolibets qu'elles subissent de la part du maire dépassent le niveau du tolérable dans une société évoluée. Jean Tremblay réplique avec dédain à quiconque soulève la moindre critique.

À la réunion du 16 décembre dernier, le conseil devait adopter le budget de la ville, d'un montant de 300 millions de dollars. Tout ce que

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

les membres du conseil avaient en main consistait en un résumé, ne comportant aucun des indispensables détails. Mais ce qui est beaucoup plus grave réside dans le fait qu'ils n'ont reçu ces données incomplètes qu'au moment même où le budget devait être adopté. En principe, de telles informations auraient dû être disponibles deux semaines avant son adoption, de manière à permettre aux conseillers et conseillères de prendre une décision éclairée. Mais le maire juge cette procédure inutile. Fort de sa majorité, son budget a été adopté sans difficulté. Ayant dénoncé la manœuvre, les conseillères de l'opposition ont été grossièrement rabrouées par le maire. Il a d'ailleurs affirmé au cours de la même assemblée que tout le travail effectué par l'opposition avait été totalement inutile. Il se comporte de la même manière avec les citoyens et citoyennes qui posent des questions embêtantes ou critiquent ses manières. Sa conception des rapports entre l'autorité et le peuple est limpide: «*Le Christ, qui est notre chef là, qui est celui qui a créé la religion catholique, l'avez-vous déjà vu critiquer les autorités civiles? Jamais.*»

Contrarié par une opposition qui révèle au public les failles de son ad-

ministration et qui diffuse un peu de lumière dans notre petite noirceur municipale, Jean Tremblay a décidé de lui couper les vivres. «*Non, pas une cenne pour l'opposition. J'aurais eu le droit de leur en donner, mais ça ne me le dit pas.*» (Entrevue accordée à Paul Arcand, 17 décembre 2014) La Loi sur les cités et villes permet à l'opposition d'obtenir l'équivalent de la moitié des ressources consacrées au cabinet du maire. Les élus de l'ERD ont donc profité des dispositions de la loi pour embaucher trois personnes qui les ont épaulées efficacement au cours de la dernière année. Pour priver l'ERD de ces précieuses ressources, le maire a procédé à la dissolution de son propre cabinet. Dépourvue de locaux et d'agents de recherche, l'opposition se retrouve ainsi considérablement affaiblie, alors que le maire peut encore compter sur l'appareil municipal. Les membres de son cabinet ont d'ailleurs réussi à intégrer la fonction publique de Saguenay (qui en ressortira plus politisée que jamais), en évitant les concours normalement imposés aux personnes qui posent leur candidature.

## Opposants isolés

Plus de 36% des votants ont appuyé le candidat de l'ERD à la mairie en novembre 2013. Du côté des conseillers, les appuis à ce parti représentent 25% des suffrages exprimés. En comptant les votes obtenus par d'autres conseillers et candidats opposés au maire, le taux réel est plus élevé. Beaucoup plus que «*les quatre ou cinq, toujours les mêmes*», maladroitement évoqués à l'émission de fin d'année d'*Infoman*. Suffisamment, à tout le moins, pour démontrer que Jean Tremblay et son équipe ne font pas l'unanimité, encore moins avec tout ce qui s'est passé au cours des derniers mois. Mais cette forte minorité d'opposants se sent terriblement isolée. Elle aimerait bien que l'État et ses institutions répondent à ses appels et s'intéressent à ce qui se passe réellement au royaume de celui qui joue à la fois le rôle de roitelet et de bouffon.

DÉNEIGEMENT

# De nos méthodes salées

JEAN TANGUAY

Membre de l'Ordre des ingénieurs de 1991 à 2008

En réaction au texte «*Le déneigement, la bête noire de Montréal*», Pierre Campeau, Le Devoir, 24 janvier 2015

J'ai œuvré au sein du ministère des Transports du Québec pendant cinq ans. Mes fonctions ont été d'intégrer dans les décisions relatives aux opérations de déneigement et de déglacage des routes des données provenant de stations météorologiques.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le Québec (villes et MTQ), sans être en tête de peloton, se compare favorablement, en matière d'efficacité, aux autres provinces du Canada, aux États du nord des États-Unis ou aux pays d'Europe, d'Amérique du Sud et d'Asie. Peut-on faire mieux? Certainement!

Il est possible qu'à Montréal, les problèmes d'entretien soient en partie liés à la cohérence des méthodes. En ce sens, M. Campeau tient peut-être une piste. Je suis totalement en désaccord toutefois lorsqu'il affirme que la métropole n'a pas besoin d'une politique. Malheureusement, tout ne se résume pas à synchroniser les actions dans le cadre d'une méthode unique. C'est ce qu'une grande partie de la population et de nos politiciens est portée à croire, faute de compréhension réelle des difficultés avec lesquelles sont aux prises ceux qui entretiennent nos voies de circulation.

Sans la définition d'une politique claire, personne ne s'entendra sur la définition des priorités en fonction des situations (quantité et type de précipitation, tempêtes, verglas, temps froid, circulation, urgences, etc.), mais surtout, sur le niveau de qualité (techniquement appelé «*niveau de service*») qu'est prêt à payer le contribuable. Sans une politique claire, les administrations sont condamnées à gérer les efforts d'entretien d'hiver en réagissant constamment aux plaintes. Quels délais de remise à niveau du réseau sont acceptables? Quelles sont les artères sur lesquelles, lors d'événements météorologiques hivernaux difficiles, les efforts doivent être concentrés et celles où l'on peut tolérer certaines accumulations? Comment accompagne-t-on les citoyens dans les situations hivernales difficiles afin qu'ils puissent adapter leurs déplacements? Voilà quelques questions qu'une administration responsable doit se poser pour établir les bases d'une politique d'entretien hivernal.

## 270\$ par véhicule par an

Ne nous enfouissons pas la tête dans la neige! Comme il est tout à fait illusoire (et onéreux) de tenter d'avoir un réseau parfaitement libre de glace et de neige 12 mois par année, il apparaît donc raisonnable que chaque administration responsable établisse, avec et pour les contribuables, les niveaux de service qu'ils sont prêts à s'offrir. Pour le reste, c'est-à-dire exécuter les opérations, ça relève du domaine de l'ingénierie, de la gestion des contrats et des ressources humaines.

Quant au sel, il faut en parler. Le réseau routier sous la responsabilité du MTQ (30 000 km) a coté en 2011 quelque 220 millions en matériaux et opérations d'entretien d'hiver. Du point de vue de l'utilisateur, cela équivaut à quelque 44\$ par année pour que chaque véhicule immatriculé au Québec (environ cinq millions de véhicules) ait accès au réseau. Presque une aubaine, me direz-vous! *Le Droit*, en 2011, indiquait cependant que le coût du sel, incluant les dommages aux infrastructures routières et à la végétation, atteindrait un peu plus de 900\$/tonne (St-Pierre, 2011). C'est environ 1,5 million de tonnes de sels de voirie qui sont épanchées annuellement au Québec (Morin et Perchanok, 1999). Sur mon ardoise, je lis 1,35 milliard de dollars par année. La facture annuelle grimpe donc à 270\$/année/véhicule.

Nous sommes à compléter, à grands coups de milliards, la rénovation de nos infrastructures. Elles nous auront duré, pour la plupart, à peine 40 ans. Le sel que l'on utilise en trop grande quantité (je l'affirme) sur nos routes est le principal facteur de détérioration accélérée. Si cela perdure, nous devons tout reconstruire vers 2050. Comme je suis né en 1965 et que je souhaite mourir au-delà de mes 85 ans, j'aurai peut-être «*l'opportunité*» de circuler sur des ponts qu'on aura reconstruits trois fois durant ma propre existence. Les Romains s'en tapent les cuisses...



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Une politique claire de déneigement est nécessaire.

## LA RÉPLIQUE > INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

# Non, il ne faut pas craindre une « bombe "i" »

XAVIER BOUTHILLIER

Étudiant au doctorat en intelligence artificielle à l'Université de Montréal

MARC-ÉLIE LAPOINTE

Professeur de mathématiques au Collège de Maisonneuve

Dans son éditorial du 19 janvier, Antoine Robitaille nous mettait en garde contre «*la bombe "i"*», voulant ainsi faire référence au grand danger potentiel de l'intelligence artificielle. Il cite Elon Musk disant qu'elle serait potentiellement plus dangereuse que la bombe nucléaire. En mettant l'accent sur les dangers destructeurs de l'intelligence artificielle sans vraiment comprendre l'avis des spécialistes selon lesquels ce n'est pas une préoccupation réaliste, à notre avis, l'auteur fait erreur.

Avec tout le respect que nous devons à Stephen Hawking et Elon Musk, ni l'un ni l'autre n'est spécialiste en intelligence artificielle. Or, tout le tapage médiatique se limite présentement à leur avis. Selon nous, l'appui à la lettre du Future of Life Institute (FLI) de certains professeurs et chercheurs les plus reconnus dans ce domaine est bien plus significatif. Nous pensons entre autres à Peter Norvig, référence dans le domaine de l'IA ou encore à Geoffrey Hinton, Yann LeCun et Yoshua Bengio, figures importantes du *deep learning* (apprentissage de représentation profonde).

Dans une entrevue sur le site du magazine américain *Popular Science*, Bart Selman, un professeur de science computationnelle à Cornell, précisait que le but de la lettre du FLI était de répondre à l'hystérie au sein des médias qui a fait suite aux déclarations de Musk et de Hawking. Selon Selman, «*le problème est que les médias adoptent une vision extrême de l'intelligence artificielle où celle-ci viendrait à dominer le monde. On essaie de leur montrer que, oui, c'est une vision que l'on peut avoir, mais qu'en fait ce n'est pas une grande préoccupation pour nous* [les spécialistes de l'intelligence artificielle]».

Se préoccuper aujourd'hui des dangers d'une intelligence artificielle dans le style de Skynet est un peu comme si les frères Wright lors de leur premier vol en avion s'étaient préoccupés de l'utilisation par l'armée d'avions télécommandés (drones) pour tuer des civils, ou si les Égyptiens

## LE DÉCLENCHEUR

«*Cette fois, ce n'est pas Hollywood qui s'amuse à imaginer des catastrophes liées au développement des intelligences artificielles. Ce sont plutôt, dans une lettre ouverte publiée la semaine dernière, des scientifiques et des entrepreneurs technologiques de haut niveau, de grande renommée, qui émettent des mises en garde et suggèrent un programme de recherche détaillé afin d'éviter l'éclatement de ce qu'on pourrait qualifier de bombe "i" — pour intelligence.*» — Antoine Robitaille, *Le Devoir*, 19 janvier 2015

de l'Égypte antique s'étaient inquiété des dangers de l'industrialisation. Comme le dit le proverbe: «*Les prédictions sont hasardeuses, surtout lorsqu'il s'agit du futur.*» Et ajoutons surtout lorsque l'on parle de l'intelligence artificielle.

## L'optimisme tue le progrès

Fait ironique, l'optimisme dont fait preuve la société face à l'intelligence artificielle a plusieurs fois été un frein important à son développement. En effet, les avancées ont rarement été à la hauteur des attentes avant les années 2000. La déception généralisée engendra donc un arrêt massif des subventions à la recherche, à deux reprises depuis 1950, des périodes que l'on nomme «*les hivers de l'intelligence artificielle*».

Or, l'optimisme est présentement exacerbé du fait que plusieurs percées significatives ont vu le jour durant les dernières années. Évidemment, il est indéniable que la nouvelle génération de modèles d'IA sont de puissants outils, autrement les grandes compagnies de l'informatique n'y auraient pas investi des milliards. Cela ne veut pas dire qu'une conscience superintelligente est sur le point d'en émerger.

En effet, le cerveau biologique est d'une complexité désarmante et les présents modèles mathématiques qui s'en inspirent n'en sont qu'une grossière caricature. Cette comparaison permet d'apprécier l'ampleur de la tâche qui attend les chercheurs avant de pouvoir s'approcher le moindre d'un système artificiel doté d'une intelligence similaire à celle de l'être humain.

En entrevue à Radio-Canada, le chercheur à

l'Université de Montréal Yoshua Bengio estime en effet que les scénarios dont parlent les médias relèvent de la science-fiction. «*Les meilleurs algorithmes qu'on a aujourd'hui sont encore à un niveau d'intelligence très, très primitive.*»

Le jour même que la parution de l'article «*La bombe "i"*», des journalistes scientifiques publiaient dans les pages d'opinions du *Devoir* une lettre faisant la promotion d'un journalisme scientifique solide. *Le Devoir* aurait dû faire preuve d'une meilleure connaissance scientifique en ne participant pas à l'hystérie entourant l'intelligence artificielle.

Nous ne voulons pas dire par là que les appels au danger de la superintelligence ne devraient pas être entendus ou ignorés par les médias. Seulement, ceux-ci devraient s'informer auprès des vrais spécialistes du domaine afin de savoir ce qu'il en est vraiment et pourraient ainsi recentrer le débat sur un risque réel et actuel; c'est-à-dire celui de l'utilisation de ces outils à des fins malhonnêtes tels que la fraude ou le non-respect de la vie privée.

Oui, il y a des inquiétudes quant à la sécurité liées à la part grandissante que prend l'informatique (et l'intelligence artificielle) dans nos vies. Mais il faut se préoccuper bien plus des règles comme celles entourant les futurs «*Google cars*», comme mentionné dans un autre article du *Devoir*, que de scénarios dignes de la science-fiction.

## Réponse de l'éditorialiste

En démocratie, les spécialistes d'un domaine ne sont pas les seuls autorisés à exprimer des inquiétudes quant à certains développements dans ce même domaine. Dans le passé, la foi aveugle à leur égard nous a empêchés d'appliquer d'un saine principe de précaution. Avec des conséquences funestes. Dans leur critique un brin condescendante, Bouthillier et Lapointe taisent le fait que je citais un autre signataire de la lettre du FLI, Nick Bostrom. Profondément technophile, celui-ci, au terme d'un essai étonnant consacré à l'intelligence artificielle (*Superintelligence*, Oxford, 2014), décrit l'humanité, face à elle, comme un enfant qui manipule une bombe. Les experts ne s'entendent donc même pas... Faudrait-il cacher ce fait?

Antoine Robitaille

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (rechercheurs photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shielés (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gavel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Crino et Robert Durrissac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpétit (reporters), Benoît Mungert et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Guy Taillefer (reporter); Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazel et Michèle Ménéant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stora (commiss). DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ: Édith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin, et Nathalie Zematis. INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

## ACTUALITÉS

## DÉBAT

SUITE DE LA PAGE 1

PQ une fois au pouvoir. «Je suis tout à fait à l'aise qu'on rappelle votre passé, Monsieur Péladeau, mais je réitère qu'on doit aussi rappeler le passé parlementaire de certains d'entre nous ici», a dit l'ex-porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (2005-2014). «Quand on est parlementaire et on est au pouvoir, on respecte les engagements qu'on a pris devant la population», a-t-il poursuivi.

## «Parler de la souveraineté»

Pierre Karl Péladeau a aussi été appelé à préciser — mais cette fois-ci par le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville — s'il compte tenir un référendum sur l'indépendance du Québec dans un premier mandat. PKP est demeuré évasif. Il a demandé si des doutes subsistaient sur l'authenticité de son engagement souverainiste. «Lorsque j'ai décidé de faire le saut en politique et que j'ai annoncé ma candidature, tous et toutes peuvent comprendre avec moi qu'il n'y avait pas d'ambiguïté [sur mon objectif politique]. J'ai été clair et précis, j'ai fait ce choix pour faire du Québec un pays», a-t-il déclaré.

Les électeurs québécois sauront si Pierre Karl Péladeau proposera de tenir un référendum — ou non — dans un premier mandat, et ce, avant de se rendre aux urnes, à l'automne 2018, a assuré un membre de sa garde rapprochée dans un entretien avec *Le Devoir*.

M. Péladeau s'en était tenu pendant le débat à promettre de «parler de la souveraineté» pendant trois ans et demi afin d'«extirper les citoyens de l'ignorance». «L'inquiétude, la crainte, la peur sont des véhicules qui sont constamment utilisés pour nier le droit des peuples à l'autodétermination. [Mais] c'est terminé de nous faire peur avec le Bonhomme Sept Heures», a-t-il dit. A ses yeux, le PQ a connu un «dérapiage rapide» lors de la dernière campagne électorale en raison notamment de la difficulté des ténors du parti à faire la promotion du projet de pays du Québec. Au printemps 2014, «nous n'étions pas nécessairement prêts à en parler», a-t-il reconnu, se disant toutefois «très optimiste» pour l'avenir du mouvement indépendantiste québécois.



Pierre Céré, Alexandre Cloutier, Pierre Karl Péladeau, Bernard Drainville et Martine Ouellet avaient rendez-vous mercredi dans une salle de classe de l'Université de Montréal.

La députée de Vachon, Martine Ouellet, a insisté mercredi sur la nécessité d'établir une démarche «claire», «structurée» et «transparente» menant au prochain référendum sur l'indépendance du Québec. «L'indépendance, ça ne se fera pas par une personne, ça va se faire par le peuple du Québec», a-t-elle plaidé.

La seule candidate à la succession de Pauline Marois a dit s'inscrire dans l'«école de Jacques Parizeau», qui avait promis la tenue d'un référendum avant le scrutin de 1994. Les Québécois ont passé à un cheveu de voir naître le pays du Québec, a-t-elle rappelé. «[L'ancien premier ministre Jacques Parizeau] nous a mené à un référendum dans le mandat. On se l'est fait voler, mais il était gagnant», a-t-elle lancé devant un parterre de quelque 600 personnes.

De son côté, Alexandre Cloutier promet de tenir un référendum dans un premier mandat, mais seulement si un million de Québécois, ou plus, le lui demandent en apposant leur signature dans un registre officiel. «Le but, ce n'est pas juste d'avoir une consultation populaire, le but, c'est de gagner», a soutenu M. Cloutier. A l'instar de M<sup>me</sup> Ouellet, il a appelé les membres du PQ à ne «pas croire» en un sauveur pour créer le pays du Québec.

Le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville, a déploré le «manque de clarté» du calendrier référendaire de Pierre Karl Péladeau, mais également celui d'Alexandre Cloutier. «Il va falloir être clair avec les Québécois. La dernière fois, on n'a pas été clairs [et] on a vu ce qui est arrivé», a fait valoir M. Drainville, pointant la défaite cuisante du 7 avril 2014. Selon lui, le PQ a le devoir d'indiquer clairement, avant les prochaines élections générales, s'il tiendra un référendum sur l'indépendance du Québec une fois au pouvoir. Oui ou non. «En 2018, il faut souhaiter que les appuis soient suffisamment élevés pour qu'on puisse annoncer un référendum. Si les appuis ne sont pas suffisamment élevés, à ce moment-là, il faut être clair avec les Québécois et leur dire "On n'a pas les chiffres, il n'y aura pas de référendum"», a ajouté M. Drainville.

Les cinq candidats à la chefferie du PQ ont tous répondu à l'invitation de l'Association des jeunes péquistes de l'Université de Montréal (AJJUM) et du Mouvement des étudiants souverainistes de l'Université de Montréal (MESUM).

Le Devoir

## UNICEF

SUITE DE LA PAGE 1

La Syrie et les pays limitrophes sont plongés au cœur de la plus grave crise humanitaire recensée depuis des décennies, ajoute M. Morley. Une crise qui a entraîné depuis 2011 le déplacement de 11 millions de personnes, dont 50 % d'enfants.

Plus d'un million de Syriens n'ont plus accès à l'eau potable, 60% des hôpitaux ont été détruits, ainsi que 20% des écoles. «Une génération entière d'enfants est en danger. Avant la crise, les enfants syriens ne présentaient pas de problèmes de malnutrition. Depuis que les écoles sont devenues la cible d'attaques, l'accès à l'éducation est interrompu», ajoute le porte-parole de l'organisme.

## Écoles et hôpitaux détruits

Quelque 80 attaques armées contre des écoles et 200 contre des hôpitaux ont été dénombrés par l'UNICEF en Syrie, en plus de 1220 violations graves aux droits des enfants. Plus de 1,7 million d'enfants ont trouvé refuge dans la sous-région syrienne (en Irak, en Jordanie, au Liban et en Turquie), dont 223 000 dans des camps du nord de l'Irak, déjà surpeuplés par 5,2 millions d'Ira-

kiens victimes des combats opposant l'armée nationale au groupe armé EL.

Dans des «Espaces d'accueil des enfants» mis sur pied dans les camps de déplacés syriens, affirme David Morley, les travailleurs humanitaires disent observer dans les dessins des enfants les images les plus sombres et les plus noires.

L'UNICEF tente de poursuivre la scolarisation des enfants déplacés par le biais de programmes à distance diffusés à la radio, comme cela s'est fait dans les pays frappés par l'Ebola l'an dernier. Lors d'une mission en Irak, rappelle M. Morley, il a pu constater les ravages entraînés par l'arrêt forcé de la scolarisation. «J'y ai croisé une fillette réfugiée de 12 ans tenant des livres entre ses mains. Je lui ai demandé ce qu'elle lisait, et elle m'a dit qu'elle n'en avait aucune idée. Après quatre ans sans accès à l'école, elle n'arrivait plus à lire. Quel genre d'avenir cela laisse-t-il présager pour cet enfant?»

L'autre point chaud du globe se trouve en Afrique, où les insurrections et altercations ont entraîné le déracinement de 2,7 millions de personnes. Au Nigeria, la terreur djihadiste semée par Boko Haram a fait fuir du pays 1,5 million de personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, et frappé 7,3 millions d'enfants. «Nous n'avons pas le portrait exact de la situation, car certains territoires sont hors d'atteinte. Mais les réfugiés témoignent de l'atrocité des en-

lèvements et des attaques menées contre les écoles qui font de cette région une des plus préoccupantes du globe pour les enfants», insiste David Morley.

Ailleurs en Afrique, l'exode et un état de malnutrition chronique affectent 2 millions d'enfants de moins de cinq ans en République démocratique du Congo (RDC). Au Soudan du Sud, le regain de violence frappe aussi de plein fouet les enfants, dont plus de 12 000 ont été recrutés comme soldats. Toutefois, l'UNICEF a pu confirmer mercredi la libération prochaine de 3000 d'entre eux, âgés de 11 à 17 ans, recrutés par une faction de l'Armée démocratique du Soudan du Sud.

En Afrique de l'Ouest, 500 millions de dollars sont aussi requis pour juguler l'épidémie d'Ebola et venir en aide aux 16 000 orphelins qu'a faits la maladie. Compte tenu du contexte économique difficile que connaît l'Occident, une ombre plane sur l'ambitieux objectif de financement que s'est fixé de l'UNICEF, assuré aux deux tiers par la contribution des États. «Trois milliards, c'est beaucoup, convient M. Morley, mais il faut mettre cela en perspective. C'est moins que le budget de la Ville de Montréal pour subvenir aux besoins d'enfants en danger sur toute la planète.»

Le Devoir

## MONTRÉAL

SUITE DE LA PAGE 1

conseil et cochef de la direction de Power Corporation.

«Ces rencontres se déroulent dans la plus grande simplicité, sans table d'honneur et sans aucun applaudissement. Elles sont un témoignage discret de la confiance que nous avons en Dieu, Notre Père, notre meilleur Ami, notre Ami le plus fidèle», souligne le dépliant d'invitation.

## Un logo qui dérange

L'événement s'appuie sur une tradition qui remonte à 1971. Au fil des ans, ces déjeuners ont notamment été coprésidés par les ex-maires Jean Drapeau et Gérard Tremblay. «En l'absence de Denis Coderre», le président du comité exécutif, Pierre Desrochers, sera présent le 2 avril prochain.

L'invitation, qui a été envoyée aux élus municipaux, arbore le logo de la Ville de Montréal, ce qui dérange plusieurs d'entre eux. «On est censé avoir une séparation entre l'Église et l'État dans notre système démocratique», estime le conseiller de Projet Montréal Alex Norris. «Il est totalement inapproprié que le logo de la Ville soit utilisé pour promouvoir un événement à caractère religieux. Tout



«On est censé avoir une séparation entre l'Église et l'État dans notre système démocratique»

Le conseiller de Projet Montréal Alex Norris

élu a le droit de participer à une activité religieuse et d'afficher sa foi à titre personnel, mais pas au nom de la municipalité», dit-il.

Au cabinet de Denis Coderre, on signale que la Ville de Montréal ne verse pas de contribution financière pour cet événement, mais qu'on ne voyait pas d'inconvénient à ce que son logo soit utilisé. L'association entre la Ville et la fondation s'inscrit dans une tradition qui remonte à plusieurs décennies, a-t-on fait valoir. «L'utilisation du logo a été autorisée parce que M. Desrochers participe à la rencontre, mais il n'y a pas de financement par la

Ville de Montréal», a expliqué Catherine Maurice, attachée de presse du maire Coderre.

«Ce n'est pas une commandite», confirme Lorraine Felton, une bénévole de la Fondation A.D.V., au sujet du logo de la Ville de Montréal. «La Ville nous a donné l'autorisation [d'utiliser le logo], mais [l'événement] n'a rien à voir avec la Ville de Montréal», a-t-elle reconnu.

A l'instar d'Alex Norris, le conseiller indépendant d'Outremont, Céline Forget, trouve inapproprié que la Ville soit associée à l'événement. Selon elle, la présence du logo de la Ville prête à confusion, d'autant que

l'invitation n'explique pas clairement le rôle joué par la Ville ni ce qu'est la Fondation A.D.V. «Je trouve qu'une ville doit faire attention à l'utilisation de son logo. Il ne s'agit pas nécessairement d'une mauvaise fondation, mais ça n'a rien à voir avec la Ville de Montréal.»

## Symbole

Cette controverse survient alors qu'en début d'après-midi, mercredi, le maire Coderre accueillait à l'hôtel de ville une vingtaine de leaders religieux représentant les confessions chrétienne, musulmane, juive et sikhe. Le maire a soutenu que dans la foulée des gestes de violence commis en France, notamment à Charlie Hebdo, il importait de présenter un front uni pour dénoncer l'intégrisme et le fanatisme. «C'est un symbole très important», a-t-il dit à l'issue de la rencontre.

Un comité informel sera mis sur pied pour maintenir la communication entre la Ville et les leaders religieux et deux ou trois rencontres auront lieu chaque année, a expliqué M. Coderre. Montréal n'est pas à l'abri des attentats, a reconnu le maire. «Mais on n'est pas en mode panique. On est en mode communication et ouverture», a-t-il affirmé.

Le Devoir

## ART

SUITE DE LA PAGE 1

Bref, Warhol est maintenant 20 fois plus cher que Caravage ou Brueghel, qui ne se vendent même pas. Franchement, que se passe-t-il?

## Stase et flux

«On observe une tendance lourde à aller vers l'art actuel: ça pourrait ne pas durer, mais c'est très marqué pour l'instant», dit Christine Bernier, professeure d'histoire de l'art à l'Université de Montréal. Spécialiste du marché de l'art, elle a passé l'automne à examiner finement les mouvements pour un cours sur l'économie de la culture.

La professeure Bernier cite son collègue néerlandais Olav Velthuis, qui parle d'un marché contemporain écartelé entre la stase et les flux.

«Au fond, c'est un marché qui est toujours le même et qui vit quelque chose de complètement nouveau», dit-elle en proposant une poignée d'éléments pour expliquer la popularité impériale du contemporain par rapport à l'ancien.

**L'ostentation et l'imitation.** «Les nouveaux hyper-riches de la scène globale prennent beaucoup plus de place qu'avant. Les collectionneurs d'autrefois se faisaient discrets. Maintenant, on les voit partout et ils vont tous vers l'art contemporain. C'est une mode. Ça fait partie de l'émulation par les pairs, du prestige d'un groupe restreint.»

**La consommation.** «Les foires d'art organisent maintenant ce marché contemporain. C'est Art Basel, avec ses satellites à Miami et maintenant Hong Kong et sa fondation pour les artistes des pays émergents. Les foires se substituent aux musées et les riches qui vont aux foires vont consommer le top niveau de l'art contemporain mondial.»

**La peopolisation.** «Le monde des collectionneurs est en train d'imiter le monde des stars du cinéma et du spectacle. Les vedettes comme Madonna collectionnent de l'art contemporain, ce qui renforce le désir des riches inconnus d'avoir aussi leurs collections.»

**Le branding.** «L'art contemporain s'insère dans la consommation. Vuitton a employé Takashi Murakami pour repenser ses sacs à main. Les sphères s'interpénètrent et ça ne sert à rien de parler de Rembrandt dans ce contexte.»

M<sup>me</sup> Bernier résume finalement sa perspective par cette formule lapidaire: «Le marché de l'art reste un marché élitiste. Avant, l'élite se distinguait par la culture. Maintenant, elle y arrive par l'économie et les riches en moyens se tournent vers l'art contemporain pour s'affirmer.»

Les prix eux-mêmes semblent donner valeur en soi. Dans ce système des beaux objets, les œuvres contemporaines produisent un message de prestige à destination des hôtes et du monde. «Ce qui fait la manchette, c'est toujours l'encan», remarque la professeure.

## Et ici?

Tania Poggione, directrice du bureau de Montréal de la maison des ventes aux enchères Heffel, ne s'en plaint certainement pas tout en distinguant nettement le marché international du marché canadien.

«Il faut bien les différencier, dit-elle. Sur le marché mondial, les collectionneurs veulent des noms connus par tout le monde, Picasso ou Warhol. Le Caravage, moins. Je ne juge pas, je constate. La tendance est là.»

Et au pays? «Sur le marché national, disons que nos maîtres du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Plamondon ou Kriehoff, sont très bien établis. Les artistes modernes ont aussi vraiment la cote, Riopelle ou Harris qui se vendent entre 1 et 2 millions.»

Elle fournit des preuves. Paul Kane (1810-1871) domine le palmarès des ventes d'art canadien avec 5 millions, frais de vente compris, un record de 2002. Lawren Stewart Harris (1885-1970) occupe six des dix premières places. Riopelle et Lemieux y sont comme Carr et Thomson.

Les contemporains canadiens, eux, ne se retrouvent pas dans le lot de la revente, aux enchères. Ils se contentent des ventes primaires, en galerie, sauf le photographe Jeff Wall, second dans la liste après Kane, avec *Dead Troops Talk* (1986) vendu pour 3,6 millions.

Le prix semble raisonnable, surtout par rapport aux quelque 170 millions payés pour un Francis Bacon il y a deux ans.

«Certains vont se faire avoir, dit la professeure. Mais les riches ont tellement d'argent. Et les plus grands acheteurs finissent par construire des musées pour exposer leurs œuvres exceptionnelles, comme Bernard Arnault dans le bois de Boulogne à Paris. On revient aux collections privées de la Renaissance.»

Comme au temps des Borghese de Rome, quoi. La riche et puissante famille commandait des œuvres à Michelangelo Merisi da Caravaggio qui habitait tout près de son palais, «dans un logement misérable» dit la chronique...

Le Devoir

## Rectificatif

Le texte intitulé «Les entreprises dorment sur une montagne de liquidités», signé par Gérard Bérubé et publié en page B 3 de l'édition du 28 janvier, comportait une erreur en sous-titre. Il aurait fallu lire que l'étude citée a été réalisée par l'IRIS et non par l'INRS. Nos excuses.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com